

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(49^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 4 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4741).

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Richard Cazenave,
Théo Viai-Massat,
Jean-Paul Fuchs,
Jeanny Lorgeoux,
Georges Colombier.

M. Marcel Debarge, ministre délégué à la coopération et au développement.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Robert Galley, Xavier Deniau, Mme Denise Cacheux, MM. Alain Calmat, Richard Cazenave, Jean Laborde, Jean-Yves Le Déaut, Maurice Louis-Joseph-Dogué.

Etat B (p. 4759)

Titres III et IV. - Adoption

Etat C (p. 4759)

Titres V et VI. - Adoption

Après l'article 89 (p. 4760)

Amendement n° 35 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4760).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931 et 2945).

COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué à la coopération et au développement.

Obtiendrons-nous des députés la discipline et la concision nécessaires pour que nous puissions terminer l'examen de ces crédits dans la matinée ? Je l'ignore encore... (*Sourires.*)

La parole est à M. Pierre Victoria, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la coopération et au développement, mes chers collègues, le projet de budget de la coopération pour 1993 s'inscrit dans un contexte international que nous savons tous difficile. Partout dans le monde l'heure est aux restrictions budgétaires, y compris en matière d'aide publique au développement. Tel est même le cas en Suède.

L'Afrique va mal ; elle va même de plus en plus mal. Certes, la situation n'y est pas uniforme, mais il est tout de même difficile de discerner une tendance à la moindre amélioration. J'affirmais ici, l'année dernière, que l'Afrique s'effondrait dans l'indifférence générale. Peut-être cette indifférence s'est-elle un peu atténuée, en particulier à cause du drame somalien : il n'en demeure pas moins vrai que le continent africain est non plus en voie de développement, mais en voie de disparition.

Je vous épargnerai un long exposé des données que tous ceux qui sont présents ce matin connaissent parfaitement : baisse du revenu moyen par habitant de 2,2 p. 100 par an depuis dix ans, 228 millions de personnes en situation de pauvreté contre 145 millions en 1985, quasi-disparition

de l'Afrique du commerce mondial. A cela s'ajoute le cumul de handicaps qui vont de l'état sanitaire catastrophique - je pense moins au sida qu'au paludisme et à la recrudescence des maladies tropicales -, à la dégradation du milieu naturel, dont on a parlé à Rio, en passant par la démographie, la dette, les guerres civiles.

Ainsi, ce continent poursuit sa dérive à l'écart du reste du tiers monde, semblant justifier la thèse de la paupérisation absolue. Du reste, la notion même de tiers monde aujourd'hui n'a plus grand sens, non pas tant à cause des bouleversements géopolitiques mondiaux intervenus dans les rapports entre l'Est et l'Ouest, mais plus simplement parce qu'elle est incapable de rendre compte de la réalité de pays aussi divers que Singapour, le Brésil ou la Guinée.

Pour autant, je ne suis pas un « afro-pessimiste » - ni un affreux pessimiste, non plus d'ailleurs -, mais ce n'est pas parce que l'on est attaché à l'Afrique qu'il faut refuser de voir les choses en face. Sous la notion inverse d'afro-optimisme se cache parfois le refus de porter atteinte au *statu quo*, voire à certains intérêts acquis.

Il faut au contraire prendre conscience aujourd'hui des échecs passés pour agir avec davantage d'efficacité à l'avenir. L'aide publique au développement n'ayant cessé de croître, il est difficile de discerner une véritable relation entre cette progression et la situation du continent. Toutefois, d'un mal peut sortir un bien et, à travers les difficultés que nous rencontrons, nous pouvons rechercher des chemins menant à des changements plus positifs pour l'avenir.

Dépenser n'est pas une fin en soi. L'essentiel réside dans le résultat des actions menées. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je ne porterai pas de jugement négatif sur votre budget - même s'il baisse de 0,9 p. 100 -, d'abord parce que le budget voté n'est hélas ! pas le budget exécuté ; ensuite, parce que votre projet préserve l'essentiel ; enfin, parce que le plus important semble moins le montant budgétaire tel qu'il est présenté que le fait de savoir si la politique suivie est la bonne et si l'on peut éventuellement l'améliorer collectivement.

Comme le dirait M. Charasse, il faut avant tout dépenser mieux, pas nécessairement plus.

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas ce qu'il a fait !

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial. Budget voté et budget exécuté divergent parfois sensiblement, et de plus en plus. Ainsi le budget de 1991 du ministère de la coopération et du développement qui apparaissait en hausse de 7,5 p. 100 en loi de finances initiale a, en fait, connu une baisse de 3,2 p. 100 en exécution. Entre temps la régulation budgétaire avait frappé.

Cette dernière est de plus en plus occulte, en particulier en raison de la pratique du gel des crédits, technique qui consiste, pour le ministère des finances, à interdire la consommation de tel ou tel pourcentage de telle ou telle dotation. Ainsi on gèle également des emplois.

Il en résulte que le Parlement se trouve incapable d'apprécier pleinement la gestion des crédits. Certes, une norme générale de gel est publiée, mais, en pratique, l'application

est loin d'être uniforme et si l'on parle d'opacité dans le fonctionnement du budget, cela tient aussi à ce système de gel des crédits, d'autant plus qu'il ne débouche pas forcément sur des annulations. Je suppose que cela ne facilite pas la gestion d'un ministère dont l'activité principale se déroule à l'étranger. Cette pratique renforce encore un peu plus la tutelle exercée par les finances, une tutelle que nous avons souvent dénoncée dans ce domaine.

L'incertitude est d'autant plus grande que le dénouement, c'est-à-dire l'annulation, n'intervient quelquefois que très tard dans l'année, sans d'ailleurs que le Parlement puisse être certain que ne subsistent pas certains gels complémentaires. Cette année, un arrêté d'annulation a été publié le 28 septembre. L'autorisation parlementaire devient de plus en plus une simple autorisation de plafond global de dépenses. Et encore, ce n'est pas toujours le cas. Je pense, entre autres, aux décrets d'avances et aux visas en dépassement.

Il faut réinsérer le Parlement dans le processus budgétaire, et au niveau de l'information tout d'abord. Ainsi la commission des finances doit être informée de toute mesure affectant l'exécution du budget, y compris les gels.

Au niveau de la décision ensuite, le Gouvernement pourrait présenter plus souvent des lois de finances rectificatives qui retrouveraient alors tout leur sens. Actuellement, ces textes, de par leur contenu et leur date de promulgation, touchent en fait à la loi de finances de l'année $n + 1$, c'est-à-dire de l'année suivante.

Pourquoi ne pas déposer de « mini-collectifs », ce qui permettrait au Parlement de se prononcer réellement sur l'exécution de la loi de finances ? Ce serait préférable à la pratique des décrets d'avances.

Cela dit en préalable, j'en viens au projet de budget à propos duquel j'ai déjà indiqué que vous aviez su, monsieur le ministre, préserver l'essentiel.

Je commencerai par un point primordial, même s'il est le plus souvent passé sous silence : le fonctionnement de votre administration.

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale ne représentent que 4,5 p. 100 de l'ensemble du budget, ce qui est très faible, l'essentiel étant consacré aux actions de coopération. Je me réjouis donc de voir qu'aucune diminution d'effectifs ne soit prévue pour 1993, alors que, autant qu'il m'en souviennne, des créations d'emplois avaient été programmées pour 1992. Ce point est important compte tenu des évolutions sur le long terme qui ont affecté votre ministère ainsi que de la nécessité ressentie par tous d'une meilleure évaluation des politiques publiques, ce qui suppose du personnel qualifié et en nombre suffisant.

Les concours financiers diminuent de 10,3 p. 100 et l'aide budgétaire progresse de 25 p. 100 au détriment des concours à l'ajustement structurel. Je rappelle simplement que, durant la gestion de 1992, on a procédé au mouvement inverse, les crédits pour l'aide budgétaire ayant été sous-évalués en loi de finances initiale.

L'assistance technique militaire est réduite de 3,8 p. 100, ce qui n'a rien de choquant en cette période de baisse des tensions entre le bloc de l'Ouest et l'ancien bloc de l'Est.

Les crédits du chapitre 42-23 « Actions de coopération pour le développement » sont reconduits en francs courants, les dépenses d'assistance technique ayant pu être diminuées en raison de la réduction des effectifs qui nous semble nécessaire, en particulier à la suite de la disparition de la notion de coopération de substitution.

A l'avenir, le rôle des coopérants sera redéfini, ce qui nous semble une excellente mesure.

Les crédits du chapitre 42-24 « Appui à des initiatives privées et décentralisées » diminuent de 5,1 p. 100, ce que je regrette d'autant plus que les annulations n'ont pas épargné ce chapitre au cours des deux dernières années. Il est vrai que le montant des autorisations de programme du FAC, dans le secteur non gouvernemental, sera passé de 60 millions de francs en 1990 à 90 millions de francs en 1992. Même si ce montant reste limité, il marque tout de même un effort en faveur de l'ensemble des actions de coopération non gouvernementales.

Les organisations de solidarité internationale doivent jouer un rôle de plus en plus important. Il leur appartient, dans cette perspective, de consentir - ce que nous avons souligné

à plusieurs reprises - les efforts de regroupement nécessaires pour atteindre la taille critique préconisée par le rapport Husson. Je souhaite d'ailleurs, monsieur le ministre, que les conclusions de ce rapport soient rapidement mises en application, ainsi que l'avait promis M. le Premier ministre, lors de la manifestation « Terre d'avenir » organisée par le CCFD au Bourget.

On touche là un domaine essentiel, susceptible d'apporter un sang neuf à notre politique de coopération. Plus proches du terrain, les organisations de solidarité internationale, si elles savent se regrouper et si les missions de coopération s'associent à leurs efforts, ont une capacité à gérer des micro-projets que n'ont pas toujours les instances étatiques ou la coopération inter-Etats.

La coopération décentralisée est également essentielle et je la trouve trop souvent négligée. Elle permet, en effet, l'émergence de véritables collectivités locales dans ces pays. Or je pense qu'une grande partie de l'évolution démocratique dans les pays africains passera par la capacité à déconcentrer les crédits sur le terrain et à permettre la mise en place de réelles collectivités locales. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'à l'occasion des négociations menées avec les régions, dans le cadre de la préparation des contrats de plan Etat-régions, l'Etat fasse connaître sa volonté qu'elles soient associées aux actions de coopération.

La démocratie est l'espoir de l'Afrique. Le multipartisme est légal dans quarante et un des quarante-sept pays d'Afrique subsaharienne où dix-sept pays ont connu des élections en 1992. Les conférences nationales se multiplient.

Nous pouvons tous être légitimement fiers du signal qu'avait donné le Président de la République à La Baule en montrant que cette aspiration, qui a vocation universelle, est fondamentale pour le développement durable de ce continent.

Certes, l'apprentissage est difficile. Les dictateurs ne s'avouent pas immédiatement vaincus et l'espoir est parfois - nous l'avons constaté durant l'année passée - suivi de désillusions, la démocratie ne pouvant effacer d'un trait de plume la gabegie, la corruption et l'incompétence. Cette tendance est la bonne. Tout le monde a désormais perçu que la démocratie est indispensable à un réel développement, même si, nous le savons, cela ne suffit pas.

J'en viens au FAC. Les crédits de paiement sont en hausse de 8,4 p. 100, les autorisations de programme diminuent légèrement de 0,5 p. 100. Quelques inquiétudes subsistent cependant : la baisse de près de 25 p. 100 des crédits pour les dons destinés aux pays les moins avancés. J'ai relevé d'ailleurs, lors d'un récent entretien, la même évolution dans l'action de la Caisse centrale de coopération. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous fournir quelques explications à ce sujet ? Votre rapporteur vous fait part également de son inquiétude devant l'annulation en septembre de 8 p. 100 des crédits de paiement du FAC. Ne pose-t-elle pas des problèmes de trésorerie ?

Au total, donc, votre budget est assez satisfaisant, en dépit de ces quelques réserves. Mais l'essentiel n'est peut-être pas là, je le répète.

Il est en effet difficile de ne pas se poser de questions sur les acquis de notre politique d'aide au développement. Certes, nous avons maintenu la stabilité, ce qui est important car cela a permis à des Etats de fonctionner. Mais quoi d'autre ? Le constat tiré de l'évaluation des politiques passées doit nous conduire à remettre en cause certains tabous.

En premier lieu, la distinction entre champ et hors champ a-t-elle encore un sens ? Qu'est-ce qui justifie que le Mozambique ou l'Angola fassent partie du champ mais pas le Zimbabwe ? Certaines réflexions sont actuellement menées sur son extension à tel ou tel pays. Il faut aller au-delà et dire clairement que le ministère de la coopération et du développement a vocation à intervenir dans l'ensemble du continent africain, tout au moins dans sa partie subsaharienne.

En second lieu, il faut remédier à la dispersion des principaux acteurs de notre politique. Il serait souhaitable de créer une agence centrale de développement chargée de mettre en œuvre une politique de coopération, qui regrouperait les moyens de la Caisse centrale et ceux du Fonds d'aide à la coopération. Tel est d'ailleurs l'objet d'une proposition de loi récemment déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Il nous faut faire preuve d'imagination afin de nous adapter à la nouvelle donne africaine. Deux mots clés pour cela : la cohérence des divers instruments et la transparence, y compris à l'égard de la représentation nationale. De ce point de vue, la création d'une délégation parlementaire pour le développement marquerait un progrès sensible du contrôle du Parlement et de sa participation à l'aide publique au développement.

Le développement doit être le but unique de notre politique. L'aide doit donc pouvoir être abandonnée lorsqu'il est manifeste qu'elle n'est d'aucune utilité. Le Gouvernement a su le faire récemment à Haïti et au Zaïre. Les Etats aidés doivent en effet continuer à faire preuve de rigueur dans leurs efforts de redressement. L'opinion publique occidentale, soumise elle-même à différentes tensions et à la rigueur budgétaire, comprendra et tolérera de moins en moins le laxisme, le gaspillage et la corruption.

Rappelons, enfin, que l'action de la France en faveur du développement ne saurait se réduire au seul budget de votre ministère. Elle s'inscrit dans l'ensemble de ce que l'on appelle l'aide publique au développement - j'y reviendrai d'ailleurs à l'issue de ce débat - sur laquelle nous manquons quelque peu d'informations.

Multilatérale, cette aide passe par le canal de l'Europe, Lomé IV et l'aide alimentaire de la Communauté, et, pour l'essentiel, par les organisations internationales que sont la Banque mondiale, ou les institutions de Bretton Woods, le FMI ou le système de l'ONU. Il faudrait y ajouter des institutions régionales comme la Banque africaine de développement.

A cet égard, je me félicite des décisions prises à Libreville en ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire et de la mise en place d'un fonds de compensation des créances pour le développement. C'est en effet l'une des conditions de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale - pour eux, c'est le problème majeur.

A l'occasion de cet ultime débat de la législature, je voudrais rappeler que la France a beaucoup fait depuis dix ans pour l'aide au développement. Cependant, la situation s'est parallèlement et paradoxalement dégradée. Nous sommes aujourd'hui à un moment clef où tout devient possible. Ou bien la spirale du sous-développement emporte tout un continent dans sa désespérance, avec les conflits et les tensions qui en résultent même pour les pays développés. Ou bien la démocratie et la prise de conscience collective seront suffisamment fortes pour asseoir les bases de renouveau.

C'est aujourd'hui que se joue l'avenir de l'Afrique.

Les jeunes générations africaines, celles qui n'ont pas connu l'époque coloniale, attendent de la France un engagement total pour la démocratie, pour l'utilisation pertinente de l'aide publique, pour un soutien sans faille pour une juste rémunération des matières premières et pour l'ouverture des produits africains aux marchés occidentaux.

Certains de nos schémas, dans nos têtes comme dans nos actes, sont devenus inadaptes. En privilégiant la cohérence et la transparence, nous privilégierons aussi l'efficacité et nous affirmerons ainsi notre foi dans ce continent et le maintien des liens qui nous unissent.

Mes chers collègues, je vous demande de suivre l'avis de la commission des finances qui a adopté les crédits de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Brana, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le court laps de temps qui m'est imparti, je limiterai mon propos à deux sujets, renvoyant pour le reste à mon rapport écrit.

Je traiterai d'abord de la création du fonds de conversion des créances pour le développement.

Un des reproches faits à la politique de la France en matière de coopération, c'est d'avoir quelquefois aidé à la création « d'éléphants blancs », c'est-à-dire de réalisations non viables ou sans intérêt pour les populations locales.

Le nouveau mécanisme mis en place devrait faire reculer ce risque. En effet, ce fonds, d'un montant de 4 milliards de francs, sera doté de créances qui seront annulées au fur et à

mesure de la réalisation de projets d'investissements viables présentés par les quatre pays à revenus intermédiaires : Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire et Gabon. Je rappelle que, pour les pays les plus pauvres, l'annulation des créances publiques avait été annoncée dès le sommet de la francophonie de Dakar en mai 1989.

Nous allons donc être dotés d'un dispositif que je considère comme bon dans son principe, à condition toutefois qu'il soit appliqué à la fois avec souplesse et fermeté, souplesse dans l'application des mécanismes de fonctionnement, qui sont tout de même complexes, et fermeté sur les principes : refus d'une dérive par rapport aux objectifs au gré des pressions de tel ou tel chef d'Etat et nécessité de tenir compte, dans une certaine mesure, du fait que le PNB par habitant n'est pas le même dans les quatre pays.

Le deuxième sujet que je considère comme capital est celui de la démocratisation.

Le seizième sommet franco-africain de La Baule en juin 1990 a sans nul doute marqué un tournant dans la politique de la France à l'égard de l'Afrique : après avoir bénéficié pendant une trentaine d'années d'un soutien sans faille de l'ancienne puissance coloniale, les dirigeants africains se sont vus fortement incités par notre pays à favoriser le respect des droits de l'homme. La France, qui mettait jusqu'alors au premier rang de ses préoccupations le développement des économies et la stabilité des régimes, a annoncé qu'elle modèlerait son aide en fonction des avancées démocratiques.

Le discours prononcé par le Président de la République a eu un retentissement considérable. Il a suscité un échange d'idées parfois vif entre les « africanistes » et les « humanistes » si l'on peut s'exprimer ainsi : les uns considérant que la persistance de divisions ethniques et le culte du chef sont incompatibles avec un multipartisme organisé en Afrique ; les autres prônant la mise en place brutale d'un modèle démocratique que l'Europe a mis plus d'un siècle à enraciner sur son territoire.

Posé en ces termes, le débat est aussi vain que caricatural.

Le rapporteur estime indispensable que les libertés publiques soient mieux respectées dans les Etats africains : les régimes de parti unique sont désormais incompatibles avec la nécessité d'améliorer la transparence dans le fonctionnement de l'Etat et de donner à une jeunesse déracinée des moyens d'expression nouveaux.

En même temps, cette évolution vers plus de démocratie doit se faire de manière progressive. La France n'a pas à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, elle n'entend pas faire la leçon à des pays qui ont leur propre histoire. Elle entend simplement marquer ses choix et accroître sa coopération avec les Etats les plus respectueux des libertés publiques. Et nous devons nous engager de plus en plus nettement dans cette voie.

Le rapporteur estime que sans briser les liens qui unissent la France à l'Afrique, sans « casser la baraque », comme on dit, notre aide doit bénéficier en priorité aux pays les plus respectueux des droits de l'homme. Une distinction plus nette doit être faite entre Etats démocratiques et régimes autoritaires dans l'allocation de nos concours. L'idée d'une « prime à la démocratie », évoquée dans le discours de La Baule, ne peut rester à l'état de figure rhétorique.

Si elle apparaissait comme le dernier soutien de leaders rejetés par la population, la France pourrait se couper de la jeunesse africaine et compromettre sa présence sur ce continent.

Cela dit, ce projet de budget me semble aller dans le bon sens, en initiant une politique de coopération renouvelée. C'est pourquoi, mes chers collègues, compte tenu de ces remarques, le rapporteur conclut à un avis favorable sur les crédits de la coopération pour 1993.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise économique, sociale et politique traversée par les pays du continent africain fait naître trop souvent chez nos compatriotes des sentiments et des jugements négatifs. Or je pense qu'elle n'a pas un caractère inéluctable.

Parmi les multiples causes susceptibles d'expliquer les difficultés des pays africains, j'insisterai sur un élément qui n'a pas été abordé, celui des problèmes démographiques. Malgré les programmes de planning familial désormais adoptés par les trois quarts des pays africains, la population de l'Afrique a doublé au cours des vingt dernières années et, selon les estimations de la Banque mondiale, elle devrait à nouveau doubler d'ici à l'an 2010.

La population africaine, si l'on met à part quelques mégapoles tentaculaire, propices à une démultiplication des effets des fléaux que connaît le continent, est avant tout rurale. Or, dans la plupart des pays développés, il n'est pas rare d'observer un taux de fécondité en milieu rural sensiblement plus élevé que le taux de fécondité en milieu urbain.

L'augmentation de la population résulte également de deux facteurs essentiels dont nous ne pouvons que nous réjouir car ils traduisent une évolution positive du continent : la progression de l'espérance de vie, d'une part, et la chute de la mortalité infantile, d'autre part.

Je me bornerai à évoquer la crise économique puisque mes collègues se sont déjà longuement exprimés sur ce sujet, et le poids des contraintes extérieures : évolution des cours des matières premières, mondialisation de l'économie ou taux d'intérêt élevés.

Enfin, l'Afrique est en proie à une crise institutionnelle profonde et les prises de conscience civiques et politiques émergent ici et là, remettant en cause des régimes monolithiques reposant sur un parti unique et aspirant maintenant à la démocratie et au multipartisme.

Nous nous félicitons tous de cette évolution apparue après le discours de La Baule. En dépit d'une actualité malheureuse - je pense notamment aux événements en Angola et au Togo - il nous faut espérer que ce mouvement lancé maintenant depuis deux ans et demi, grâce aux conférences internationales, se poursuivra.

Parallèlement, la création d'échanges régionaux et interrégionaux, dans le cadre d'une intégration régionale plus poussée, pourrait apparaître, à bien des égards, comme une amorce de solution.

La France, partenaire de longue date des pays africains, a donc un rôle d'incitation à jouer. Par ailleurs, monsieur le ministre, je rappellerai à tous nos collègues que, depuis 1988, l'aide publique au développement a constitué une des priorités de votre gouvernement et de l'action de la France. Les crédits qui y ont été affectés, on l'oublie quelquefois, ont augmenté de 6 p. 100 par an. L'objectif réaffirmé par le Président de la République, François Mitterrand, lors de la conférence de Rio d'atteindre les 0,7 p. 100 du PIB en l'an 2000 est donc en bonne voie de réalisation.

Outre les actions traditionnelles de votre ministère, notamment dans l'assainissement des circuits fiscaux et douaniers - c'est une des conditions premières pour disposer de quelques recettes - je voudrais mentionner plus particulièrement le renforcement indispensable de la coopération non gouvernementale. A ce titre, je citerai l'exemple de la coopération afro-africaine, moins connue, menée par des communautés africaines en France en direction de leur village d'origine par l'intermédiaire de caisses villageoises qui permettent, par de modestes investissements collectifs, le financement d'équipements indispensables : écoles, dispensaires. Ces initiatives pourraient bénéficier aussi du relais de nos collectivités locales, notamment par le biais des contrats de plan.

Rapporteur pour avis de la commission de la défense, je voudrais souligner l'apport de la coopération militaire à la politique française de coopération. L'action de nos assistants militaires techniques dépasse bien souvent le seul cadre militaire.

J'insisterai également sur la diminution du nombre des stagiaires africains accueillis en France. Cela s'était produit une autre année et je m'en étais déjà inquiété. La formation est une priorité reconnue de notre politique de coopération.

A un moment où la géostratégie, la géopolitique changent beaucoup, il est indispensable que les futurs cadres africains qui vont s'occuper de la sécurité en Afrique se confrontent avec les cadres français et européens et discutent avec eux des grands problèmes de ce monde. Beaucoup d'actions internationales, à l'avenir, seront menées dans le cadre de l'ONU. Il faut que des cadres africains participent à tous ces débats avec nous.

Plus que jamais, monsieur le ministre, démocratisation et sécurité - Pierre Bérégovoy l'a rappelé à Libreville - semblent être des composantes incontournables du développement. Aussi convient-il que l'action entreprise visant à former les forces de sécurité intérieure sur le modèle de notre gendarmerie nationale - je veux saluer l'action entreprise depuis deux ans avec un très grand nombre de pays dans ce domaine - soit poursuivie et amplifiée dans toute la mesure du possible.

Bien que la coopération militaire, à travers une diminution des crédits de la mission militaire de coopération, soit frappée par la rigueur budgétaire, compte tenu du contexte général de maîtrise des dépenses budgétaires, notre commission a émis, monsieur le ministre, un avis favorable à l'adoption de votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères.

M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre, les budgets se suivent mais ne se ressemblent pas. Non pas que dans sa présentation, dans ses crédits, celui-ci diffère sensiblement des précédents : mais le contexte international dans lequel il se situe nous engage à la réflexion et nous amène à envisager - vous l'avez dit vous-même dans de nombreuses réunions - l'avenir du monde de façon différente.

Partageant l'avis des rapporteurs, je pense qu'il s'agit d'un bon budget par rapport aux objectifs qu'il s'assigne. La vraie question est de savoir dans quel contexte il se situe - quel est l'état actuel du monde, quels sont les équilibres et comment répondre aux défis du moment. Le discours que l'on entend parfois en matière de coopération et de développement a, de ce point de vue, un caractère, un peu surréaliste.

Certains se demandent pourquoi dépenser autant d'argent qui serait tellement mieux utilisé chez nous, oubliant que le monde est unique et que nous sommes concernés par les problèmes des zones pauvres ou en crise économique profonde.

D'autres tiennent un discours émouvant, charmant, expliquant, le cœur sur la main, que nous sommes solidaires et qu'il faut faire plus, oubliant les contraintes et les difficultés, trouvant parfois au fond un exutoire à leur bonne conscience, sans toujours se demander si les moyens sont réunis pour aboutir aux objectifs que l'on se fixe et à la bonne conscience qu'on développe. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. On ne voit pas qui est visé.

M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères. Apparemment, quand certains sont au pouvoir, il est plus facile de lancer des campagnes de signatures que de réaliser les objectifs, mais n'y revenons pas.

M. Richard Cazenave. C'est si loin !

M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères. Certainement. L'affluence aujourd'hui semble d'ailleurs prouver que la sensibilité ne va pas au-delà de la signature ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Serge Charbon. Nous sommes là pour faire passer le message.

M. André Bellon, président de la commission des affaires étrangères. La disparition du conflit Est-Ouest a posé un problème en termes idéologiques car le discours Nord-Sud tel qu'on l'a vu se développer dans les années 70, en particulier, mais aussi dans les années 80 était un peu, d'une certaine manière, une conséquence idéologique de l'affrontement Est-Ouest. Par pays interposés, l'Est et l'Ouest s'affrontaient dans le Sud. Le risque est aujourd'hui d'oublier cette zone du fait même qu'elle n'est plus un enjeu idéologique et politique.

Le risque est d'autant plus grand que la notion de « tiers-monde » n'a plus grand sens dans la mesure où, comme l'avait dit Alfred Sauvy, le deuxième monde n'existe plus, et où le tiers monde, c'est-à-dire le sous-développement, existe à nos portes, en Europe même, dans une partie de la Yougoslavie par exemple, au Kosovo, dans le Sandjak ou dans des zones de ce genre. Une redéfinition de l'équilibre des zones est donc sans doute indispensable et la diplomatie rejoint alors la coopération.

A partir du moment où l'on pose le problème en ces termes, deux objectifs sont sans doute à déterminer.

On parle souvent d'interdépendance et il faut bien constater que notre monde est solidaire non pas uniquement par éthique et par morale mais par nécessité. Il n'y a pas un équilibre au Nord ou un équilibre au Sud : c'est un équilibre global qu'il faut rechercher.

Dans le même temps, comme dirait Orwell, certains pays sont plus interdépendants que d'autres, et les contraintes censées être universelles, en particulier en matière économique, pèsent plus sur certains que sur d'autres.

De ce point de vue, il ne peut y avoir de développement sans une révision fondamentale de l'organisation économique, sociale, monétaire et financière du monde. Une réflexion sur ce point est sans doute nécessaire. Une telle révision concerne en particulier les puissances principales et le jour est d'ailleurs particulièrement bien choisi pour en parler.

Cela n'empêche pas la France de mener une action spécifique. Elle l'a fait sous tous les gouvernements et il n'y a pas de raison de nous opposer sur ce point. Il est clair cependant qu'elle est confrontée à un défi différent et que les moyens de la coopération ne sont plus obligatoirement les mêmes qu'il y a vingt ans.

L'administration en particulier devrait être repensée et c'est l'objet de propositions de loi déposées sur le bureau de notre assemblée.

Il conviendrait d'abord de différencier la stratégie et la géopolitique du développement car il n'est plus possible de mélanger les genres, et l'administration devrait sans doute s'adapter à cette différenciation. Nous observons une dispersion de l'action entre divers ministères - ministères techniques, ministère des finances, ministère de la coopération - et divers organismes, en ajoutant la Caisse centrale. Il faudrait au moins introduire un peu de cohérence et au mieux, à terme en tout cas, prévoir une unicité. C'est sans doute l'une de nos tâches principales.

Je sais bien que toucher au ministère des finances, c'est la réforme la plus difficile à entreprendre mais, après tout, pourquoi ne pas rêver ? Nous sommes là pour ça aujourd'hui !

Si nous nous donnons les moyens, sur le plan national comme sur le plan international, de réaliser les réformes indispensables pour atteindre les objectifs dont dépend l'avenir de l'humanité, sans doute pourrions-nous dépasser la contradiction qui existe, et qu'il est si combien nécessaire de dépasser, entre l'humanitaire et l'humanisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois qu'il est inutile de revenir sur le contexte international difficile dans lequel s'inscrit ce débat budgétaire, sur l'utilité de l'aide publique au développement et sur l'effort que fait la France dans ce domaine. Nous sommes tous d'accord sur ces points !

Pourtant, au moment où l'Afrique s'enfonce dans la crise, notre politique de coopération reste imperturbablement semblable à elle-même, et c'est bien le problème. Je suis persuadé que nous allons entendre de multiples bonnes raisons d'être satisfaits de nous-mêmes. Nous en avons déjà entendu quelques-unes, encore que les rapporteurs n'ont pas manqué de formuler certaines critiques. Voyez-vous, monsieur le ministre, le cœur n'y est pas parce que nous sentons bien que ça ne va pas.

Qui plus est, pour la première fois, le budget est en baisse. Tous les titres ou presque sont touchés et, si l'on peut trouver des explications mécaniques à la diminution de certains crédits, qui résulte notamment de la déflation du nombre de coopérants ou de l'arrêt légitime de notre coopération avec certains pays comme Haïti ou le Zaïre, la réduction des concours financiers du chapitre 41-43 et des crédits du FAC me paraît beaucoup plus dommageable.

Surtout, tout le monde le sait aujourd'hui, ce budget n'apportera pas la nouvelle donne indispensable au développement durable des pays auxquels la coopération est destinée. Certes, la détresse du continent africain dépasse largement nos seuls moyens, mais notre politique de coopération a toujours eu valeur d'exemple. Or le rapport qualité/prix de nos actions est devenu plus que problématique.

Tous les rapporteurs le soulignent, tous les orateurs le disent désormais, rejoignant d'ailleurs ainsi les analyses que nous développons depuis trois ans - en étant accusés de

démagogie, je le signale au passage. Mais les réformes ne viennent pas. On nous dit que des propositions de loi sont déposées. Seront-elles examinées ? Nous n'avons pas, nous, le sentiment qu'elles viendront en discussion.

La Rue Monsieur contrôle de moins en moins la politique française de coopération, gérée de plus en plus par des financiers, et nous n'avons toujours pas renouvelé nos méthodes, ni repensé notre politique dans sa globalité.

Un mot d'abord sur l'aspect quantitatif.

Au moment où le budget de la coopération connaît une régression, nous apprenons que le ministère des finances vient de demander à l'OCDE d'intégrer dans le budget de l'aide publique au développement l'aide accordée aux territoires d'outre-mer. Les DOM-TOM avaient été sortis de cette ligne budgétaire en 1981 par l'OCDE, très logiquement, me semble-t-il. La France a-t-elle vraiment adressé une telle demande à l'OCDE et celle-ci va-t-elle y accéder ?

Il y aurait là un double problème : d'abord, nous donnerions ainsi le sentiment que nous voulons atteindre les 0,7 p. 100 du PIB promis pour l'an 2000 par des moyens quelque peu artificiels et donc quelque peu contestables dans l'esprit, la forme et le fond ; par ailleurs, il est tout de même délicat de placer les territoires d'outre-mer hors de la souveraineté nationale ! J'espère donc que vous allez pouvoir démentir cette information.

Mon autre remarque concernera l'exécution des crédits votés.

A quoi sert-il de voter ici des crédits qui ne sont finalement pas exécutés et sur lesquels nous avons un retour d'information plus que limité ? Le problème a souvent été posé et suscite des critiques sur tous les bancs de cette assemblée. Je ne pense pas, monsieur Bellon, qu'il soit mauvais que les parlementaires fassent unanimement certaines critiques. Il me paraît difficile de poursuivre dans la voie d'une telle opacité. Notre rapporteur a souligné lui aussi que le Parlement était incapable d'apprécier pleinement la gestion de crédits que le ministère des finances gère à sa guise.

Par ailleurs, nous avons tous relevé, encore que ce sujet soit peu évoqué ici, les interférences de la cellule élyséenne dans la gestion de notre politique africaine. M. Bellon a expliqué que nous devrions nous décider à séparer la géopolitique du développement. Il faut effectivement trouver les moyens et les structures qui nous permettront d'y parvenir, de faire la part du feu en quelque sorte. Soyons réalistes, celle-ci existera toujours, mais essayons de définir des critères bien plus objectifs.

Il est temps de rechercher les voies de l'efficacité, qui rejoignent d'ailleurs celles de la morale. L'efficacité, cela consiste à tourner la page des complexes qui ont marqué la période post-coloniale. Trente ans, c'est beaucoup, et je crois que l'on peut passer d'une coopération empreinte d'un esprit de pénitence et un peu idéologique à une coopération un peu plus pragmatique, débarrassée de toutes ses scories et donc plus performante et plus réaliste.

De nouvelles générations d'Africains ont pris ou vont prendre en main les destinées de leurs nations. Ils cherchent à opérer une synthèse probante entre leurs valeurs culturelles et la modernité. Nous devons répondre à leur soif de responsabilité, de progrès et de dignité. Ils sont sensibles à notre amitié, à nos compétences, pas à nos faiblesses.

Fidèles à la philosophie du général de Gaulle, ce qui signifie refuser le conservatisme des méthodes quand il va à l'encontre de l'esprit d'une politique, nous devons prendre conscience que, plus la coopération sera exigeante, plus elle sera créatrice et féconde.

Monsieur le ministre, c'est la troisième année que j'interviens lors de l'examen du budget de la coopération. Je ne vais pas vous attaquer personnellement car vous êtes le troisième ministre que je croise en trois ans sur ces bancs mais je suis bien obligé de vous dire, à regret, que vous vous contentez de gérer le quotidien. Il aurait fallu élaborer un budget confortant la mise en place d'une autre politique de coopération. Je n'ai pas ici le temps de la développer entièrement, mais je voudrais tout de même mettre l'accent sur deux points qui me paraissent essentiels.

Premièrement, si la coopération bilatérale, notamment francophone, plus souple, qui tient compte de notre culture et de notre histoire, doit demeurer la priorité pour la France, elle est trop longtemps restée le monopole de l'Etat, qui plus est

d'un Etat mal organisé. Il est en effet nécessaire de changer notre organisation en mettant en place des structures de coopération plus adaptées, plus cohérentes, en allant même jusqu'à l'unicité de notre politique avec un ministère de la coopération plus autonome, un émiettement des crédits limité, et une agence centrale d'exécution.

Il est nécessaire également de rompre avec les procédures essentiellement étatiques en élargissant le champ de la coopération à d'autres acteurs, tant en France que dans les pays partenaires eux-mêmes.

Tout le monde en convient, l'Etat doit mieux associer les partenaires de la société civile : entreprises, organisations de solidarité internationales, collectivités décentralisées. Pour ce faire, il doit devenir moins acteur-opérateur que coordonnateur. Il doit apprendre à davantage « faire-faire » sous son contrôle - accroissement des fonds consacrés, établissement de cahiers des charges, sélection rigoureuse de ses partenaires - qu'à faire lui-même sa politique.

Or que constatons-nous avec notre rapporteur dans la loi de finances pour 1993 ? Tout simplement que l'appui à des initiatives privées et décentralisées enregistre une baisse sensible. Tous les articles sont d'ailleurs concernés : les ONG, dont les crédits baissent de 10,94 p. 100, les associations de volontaires, dont les crédits baissent de 4,74 p. 100, la coopération décentralisée, avec une baisse de 5,84 p. 100.

Il est temps de faire la part du feu, d'avoir, d'une part, une aide à caractère « géopolitique » clairement identifiée comme telle et, d'autre part, une aide dont la conditionnalité économique soit encadrée par des objectifs et des procédures intangibles et scrupuleusement respectés.

Nul n'en disconvient : les Etats sont les principaux responsables de leur propre stratégie de développement.

Ainsi, l'intervention d'une coopération extérieure, aussi bien intentionnée soit-elle, ne peut être que complémentaire. Elle ne peut en aucun cas substituer sa responsabilité à celle de ses partenaires. Elle peut seulement éclairer les conséquences des choix effectués, et, surtout, mais c'est capital, elle doit réserver ses moyens au soutien de politiques et de programmes qui lui paraissent ailer dans le sens d'un développement durable et participatif.

Notre coopération serait ainsi menée autour d'objectifs choisis en commun avec nos partenaires. Quant aux résultats obtenus, nous les évaluerions selon les statistiques de la Banque mondiale et selon les indicateurs de développement du programme des Nations unies pour le développement. La représentation nationale et l'opinion publique ont besoin en effet de ce retour d'information, et l'Afrique elle-même a besoin que nous soyons plus exigeants avec nous-mêmes.

Monsieur le ministre, votre budget est un budget de continuité et de rigueur. La rigueur est imposée par le dérapage général de la dépense publique, et vous subissez les conséquences d'une politique engagée depuis quatre ans par M. Bérégovoy, ministre des finances, puis Premier ministre.

Quant à la continuité, ce n'est pas une vertu quand elle perpétue des méthodes qui n'ont pas fait la preuve de leur réussite. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre).*

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la conférence de Rio, le récent sommet de Libreville et, dernièrement, l'Opération « Riz pour la Somalie » témoignent dans leur diversité d'une prise de conscience plus aiguë des problèmes de ce qui reste encore le tiers monde.

Cette prise de conscience, dont je me félicite, résulte d'un constat simple mais fort : les destins des peuples du Sud et du Nord sont liés ! Nous ne pouvons plus concevoir notre propre avenir sans prendre en considération les conditions de développement des autres peuples et notamment de ceux qui souffrent et se meurent. Il faudra bien un jour - le plus tôt sera le mieux - convenir qu'aucune de nos préoccupations essentielles, telles que l'écologie, l'immigration, la sécurité, le chômage, ne peut désormais être traitée sans le Sud.

A partir de ces constats montent de nouvelles exigences pour une politique de coopération qui ne soit pas une politique de « substitution » ou d'assistance et pour une véritable aide qui ne soit pas sans lendemain.

En prend-on le chemin ? Dans les paroles, certes. Personne, à la lecture des chiffres de la malnutrition et de la misère, ne peut nier l'échec de notre politique de coopération. Aux dernières nouvelles, 42 000 enfants meurent chaque jour, dont 35 000 de malnutrition.

Dans les actes ? Des mesures concrètes ont été prises mais elles ne modifient pas radicalement la logique qui sous-tend la politique de la France vis-à-vis des pays concernés. L'aide humanitaire, le droit d'ingérence humanitaire ne peuvent pas remplacer une authentique politique de coopération et de développement.

Le budget soumis à notre discussion est significatif : moins de 10 p. 100 des crédits vont à l'enseignement, aux soins de santé primaire, au soutien aux petits producteurs ruraux. Un tiers sert d'abord à combler le fossé de plus en plus profond qui sépare les dépenses des Etats africains de leurs recettes, seule façon de permettre chaque mois de rémunérer les fonctionnaires et de combler les déficits budgétaires.

La priorité de ce budget est la réduction des déficits, les aides politiques dites d'ajustement structurel.

Je relève que ces prêts d'ajustement ont surtout bénéficié en 1991 à quatre pays à revenus intermédiaires, de fait à l'Afrique dite « utile » : la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo. Ce sont les quatre pays avec qui la France resserre sa coopération vraisemblablement parce qu'ils sont plus prometteurs de profits. C'est ce que vient de confirmer le sommet de Libreville, où M. Bérégovoy a annoncé la création, après accord du FMI, d'un fonds de 4 milliards de conversion d'une partie de la dette des pays à revenu intermédiaire.

Non seulement certaines conditions pour bénéficier de ce fonds sont critiquables, mais il convient aussi de relativiser ces 4 milliards, bien modestes eu égard à la dette des quatre pays concernés, qui s'élève à 164 milliards de francs.

Il convient de replacer cette aide dans le contexte plus général de la dette : si l'on tient compte des pertes subies par un accès limité au marché des biens et par les surcoûts des services, le tiers monde paie ou perd près de cinq fois plus qu'il n'est aidé. L'aide publique au développement mondial représente une moyenne, mal répartie, de 70 francs par habitant du tiers-monde, alors que 330 francs par habitant du Sud vont vers le Nord.

C'est scandaleux, comme est scandaleux le rapport entre le milliard d'hommes les plus riches et le milliard des plus pauvres, qui est de 1 à 150 !

Au sommet de Libreville, nous avons pu, en outre, constater que les relations de la France avec l'Afrique relèvent de plus en plus des domaines techniques et financiers dans le cadre de règles fixées par le G7 et le FMI, et non en fonction des intérêts mutuels de la France et des pays africains. Un quart de l'aide la France passe par des organismes internationaux comme la CEE ou le FMI.

La promesse d'une « prime à la démocratie » s'est transformée en prime à la rigueur économique. Une rigueur qui consiste à bloquer les salaires malgré l'inflation galopante et à diminuer considérablement les investissements sociaux qualifiés d'« improductifs ».

Un mot sur la coopération militaire : si les crédits sont en baisse, ce dont je me réjouis, il est inacceptable, j'insiste sur ce point, que des militaires français - ils étaient encore 700 - continuent à encadrer ou à former d'autres militaires ou forces de répression africaines, qui, aux Comores, à Djibouti, au Sénégal ou en Mauritanie, torturent et briment les populations !

M. Robert Galley. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

M. Théo Vial-Massat. Ce dont la malheureuse Afrique a aujourd'hui besoin, c'est d'un grand dessein politique, que la France, qui a souvent valeur d'exemple de par ses relations historiques et privilégiées avec le continent, devrait impulser avec des mesures courageuses et fortes, telles que l'annulation de la dette, la mise sur pied de nouvelles coopérations bilatérales ou régionales, fondées sur une réévaluation du prix des matières premières, un transfert de technologies, une assistance multiforme mutuellement bénéfique aux peuples français et africains.

J'ajoute que les collectivités territoriales, avec leurs établissements publics, peuvent avantageusement compléter l'action de l'Etat. J'aimerais savoir comment le Gouvernement

compte améliorer l'articulation entre coopération décentralisée et coopération interétatique ? Avec quels moyens ? Avec quelles incitations ?

En réponse à ma question d'actualité sur l'aide à la Somalie et l'aide au développement en général, M. le Premier ministre avait souhaité que le budget de la coopération soit l'objet d'un vote unanime de notre assemblée. Dans ma question, je demandais au Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour la proposition de loi du groupe communiste contre la faim dans le monde et celle, similaire, défendue par 300 députés à l'initiative de l'association Survie. La discussion - et le vote ! - de telles propositions de loi seraient un pas concret fait en direction d'une coopération plus juste et plus efficace. Car vous avez bien compris que les députés communistes ne combattent pas tant la « quantité » du budget de la coopération - qui, comparé aux autres pays européens, est appréciable - que la « qualité » et la philosophie de l'aide octroyée.

Nous souhaitons, en effet, que soient enfin réorganisées les structures de la coopération pour aboutir à une agence unique. Nous souhaitons une évaluation critique de l'aide publique au développement, afin, notamment, d'imposer la transparence, d'en finir avec la corruption et de répondre aux problèmes du terrain.

M. le Premier ministre n'a pas répondu, mercredi dernier, à cette question.

Si l'on se réfère à une nouvelle proposition de loi allant dans le sens souhaité, qui vient d'être mise en distribution lundi dernier, on pourrait en déduire, en s'en réjouissant, que ceux qui nous gouvernent se sont convertis. Cette proposition est présentée par Pierre Victoria et les membres du groupe socialiste. Elle rejoint celles déjà déposées par d'autres groupes, dont celle du groupe communiste. Elle est intéressante, même si elle survient tardivement, puisque en fin de législature.

La boucle paraît aujourd'hui enfin bouclée. J'attends donc de vous, monsieur le ministre, l'affirmation d'une volonté d'inscrire à notre ordre du jour avant la fin de cette législature une proposition de loi s'inspirant du souhait apparemment unanime de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je tiens à vous féliciter, mes chers collègues, pour la stricte observance de votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est un budget de reconduction, qui ne nous semble pas à la hauteur des besoins, des enjeux et des fléaux qui assaillent l'Afrique subsaharienne.

La situation de ces pays s'est encore aggravée en 1992, malgré les espoirs que suscitait ça et là le développement démocratique dans certains pays et les évolutions récentes qui se dessinent en Afrique australe.

L'« afro-pessimisme » fait des ravages. De plus en plus nombreux sont les Français qui se demandent à quoi a servi notre aide et si, dans la situation actuelle, elle a encore un sens.

La situation est dramatique, il faut le répéter.

Les termes de l'échange exportation-importation continuent à se détériorer en 1992.

Le fardeau de la dette s'est encore alourdi et son remboursement coûte à l'Afrique 25 milliards de francs, soit plus de 30 p. 100 des exportations.

L'aide internationale a décliné.

Le système scolaire est dégradé : 20 p. 100 de la population est alphabétisée et la qualité du corps enseignant médiocre.

Le sous-développement s'accompagne d'une désintégration des sociétés et des cultures, de l'émergence de violentes tensions locales, de fanatisme et de guerre.

La démographie galopante bouleverse toutes les données : la population urbaine triplera en vingt-cinq ans et deviendra plus encore un terreau pour révoltes et opprimés. La population n'a pratiquement pas accès à la santé et aux soins.

L'immigration risque d'être massive vers l'Europe, en particulier la France.

Le désert avance chaque année de cinq kilomètres. Le paludisme provoque chaque année la mort de 750 000 enfants africains. Cinq millions de personnes sont infectées par le virus du sida, et certains villages ont été effacés de la carte.

Les dépenses consacrées aux armements sont plus élevées que les dépenses de santé et d'éducation dans de nombreux pays. J'ajoute que les capitaux se retrouvent souvent en Europe et aux États-Unis.

L'aide aux pays africains doit être repensée pour devenir efficace et déboucher sur des résultats concrets et visibles.

Je proposerai cinq priorités.

Premièrement, il faut définir une véritable stratégie du développement. Car la France a une politique africaine, mais pas de politique de développement - et vous n'êtes pas en cause personnellement, monsieur le ministre.

Nous n'avons pas à rougir en matière d'aide publique au développement. Près de 40 milliards de francs, soit 0,57 p. 100 du PIB, c'est mieux que ce que font les autres grandes puissances industrielles. En réalité, ce sont bien l'efficacité, les finalités et les résultats de notre aide qui doivent être mis en cause.

Le dispositif de notre coopération se caractérise par de multiples chevauchements de structures - M. Victoria l'a dit avant moi - par une polarisation géographique injustifiée et contre-productive, un gaspillage d'énergie et de ressources au détriment des intérêts de la France et de ceux de nos amis Africains.

Le dispositif qui concourt à cette politique - ministère de la coopération, Caisse centrale de coopération économique, ministère des finances, Quai d'Orsay, Elysée - n'obéit à aucune logique.

Les dépenses de soutien économique et financier croissent sans empêcher pour autant l'aggravation des déséquilibres. Elles négligent trop souvent l'investissement productif, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise privée, les programmes sociaux et la promotion des initiatives de base. Le saupoudrage par le fonds d'aide à la coopération, sans objectifs globaux, sans évaluation, sans dynamique pluriannuelle, va dans le même sens.

Il est temps, monsieur le ministre, d'entamer le chantier de la rationalisation de nos dispositifs institutionnels.

La séparation des « pays du champ » et des « pays hors champ » n'a plus de sens. Elle conduit à négliger des zones d'importance stratégique et encore en partie francophone, comme la péninsule indochinoise. Il faut affirmer l'unité géographique de la coopération, avec un seul ministre responsable, avec une stratégie cohérente, qui aille dans le sens du développement et de l'amélioration du sort des populations.

Il faut, à l'instar de la Suède, du Japon, du Canada, une agence ou un organisme technique qui gère les moyens, qui mette fin aux déperditions d'énergie et de compétences.

Deuxièmement, il faut rassembler les forces et les énergies, et créer des marchés communs et des espaces économiques. Chaque pays africain pris séparément n'a que peu de chances de redressement à moyen terme. Leurs économies sont étroites, pauvres ; leurs ressources humaines sont limitées.

Ces régions peuvent se redresser en mettant en commun leurs atouts, leur langue commune, en unifiant leurs règles et leurs marchés, réalisant ainsi des économies d'échelle, des échanges matériels et humains et le dépassement des rivalités ethniques.

La zone franc, qui coûte aujourd'hui plusieurs milliards de francs à la France et qui est considérée souvent comme un fardeau inutile et coûteux, pourrait être, si elle était bien gérée, un outil unique pour aller dans le sens de l'intégration des règles et de l'élargissement des marchés.

Troisièmement, il faut faire participer, associer et responsabiliser la population africaine.

L'aide de la France s'est transformée en bouche-trou budgétaire pour payer les salaires des fonctionnaires. Il faut qu'elle redevienne une authentique aide au développement.

L'Etat doit jouer tout son rôle, mais uniquement son rôle. C'est aux sociétés civiles que revient la mise en œuvre, sur une base locale ou régionale, d'un projet global. Celui-ci implique le maximum de populations et favorise l'émergence d'un véritable tissu commercial, économique et culturel, porteur lui-même de démocratie et de dynamisme. Et cela en partenariat avec les collectivités locales, les entreprises et les organisations non gouvernementales.

Les ONG, en particulier, par leur connaissance des problèmes sur le terrain, sont efficaces et devraient être largement soutenues.

Or la France recourt bien moins que d'autres pays aux ONG : elles ont reçu, en 1990, 0,3 p. 100 de l'aide aux pays développés en France, contre 6,5 p. 100 en Allemagne et 10 p. 100 au Canada. Et les crédits de 1993 sont encore en diminution, alors que ceux de 1992 l'étaient déjà.

Parallèlement aux ONG, les collectivités locales apparaissent comme nouveaux acteurs de la coopération. Elles disposent des moyens techniques et humains, du savoir-faire des services techniques et de l'éventuelle mise à la disposition des personnels pour une durée limitée. Toutes ces initiatives doivent être encouragées par le Gouvernement.

Il s'agit de constituer un nouveau pilier de notre aide publique, un pilier qui multiplie les échanges humains à travers la mobilisation des sociétés civiles du Nord et du Sud.

Quatrièmement, il faut donner la priorité à l'éducation et la formation.

Si la déscolarisation, l'illettrisme, l'analphabétisme se poursuivent, la marginalisation de certains pays s'accroîtra, rendant illusoire toute politique de développement global.

Il n'y a pas de projet d'ensemble en faveur de la langue et de la culture françaises en Afrique. Rares sont les projets pluriannuels par pays, discutés avec les gouvernements, et encore plus rares les évaluations.

Nos systèmes d'évaluation, les programmes, les matériaux d'enseignement, sont pour la plupart obsolètes ou inexistants, l'encadrement local rare ou déficient.

Les alliances françaises manquent souvent de moyens. Les centres culturels n'impliquent pas suffisamment les personnalités intellectuelles universitaires ou culturelles locales.

Nous ne suscitons que peu ou pas de manifestations culturelles interafricaines.

Les organisations internationales africaines font une place de plus en plus réduite au français.

Cinquième priorité : le défi européen.

La France ne peut, à elle seule, relever le défi du développement. Seule l'Europe, une Europe à la politique commune, est de taille à le faire. C'est à la France de prendre des initiatives, de faire des propositions à ses partenaires. Seule une politique européenne permettra de résister aux adeptes du libre-échange total, inadapté à l'Afrique subsaharienne.

Je devrais insister, monsieur le ministre, sur bien d'autres points, mais je ne dispose que de dix minutes.

Je me bornerai à citer le souci de l'évolution vers le multipartisme et la nécessité du respect des droits de l'homme. La démocratie est précaire dans des pays de chômage et de pauvreté.

J'approuve les remises de dettes. Mais ne se traduisent-elles pas par une baisse des financements effectivement versés en faveur du développement ? Les pays concernés ont-ils donné la garantie que les sommes économisées seront utilisées à l'investissement ?

Le développement de la démocratie suppose un processus de croissance. La priorité devient la reprise des investissements, largement délaissés ces dernières années. Quels mécanismes incitatifs le Gouvernement entend mettre en place pour répondre aux efforts de relance de l'économie ?

Monsieur le ministre, votre budget en diminution de 0,9 p. 100 ne permet pas de répondre aux besoins, ne met pas l'accent sur l'assistance technique, sur les ONG et la coopération décentralisée, sur l'action culturelle, toutes actions en baisse.

En réalité - et je reprendrai là ma conclusion de l'année dernière -, c'est d'une nouvelle définition de la politique de coopération que nous avons besoin : réorganisation de notre dispositif institutionnel ; redéfinition des choix et finalités ; encouragement à la naissance d'une coopération économique et monétaire interafricaine ; meilleur contrôle de l'efficacité des fonds octroyés ; valorisation de l'action des ONG et de la coopération décentralisée ; mise en place d'une politique de formation et d'éducation ; définition d'une solidarité euro-africaine.

Monsieur le ministre, nous sommes en train, le monde est en train de perdre le défi économique, sanitaire et social, le défi démographique et culturel dans les pays en voie de développement.

Notre prospérité, notre sécurité, notre démocratie et nos Droits de l'homme seraient gravement menacés par l'effondrement d'un certain nombre de pays. Notre survie dépend de la survie de l'Afrique.

Je souhaite que les hommes politiques et notre pays le comprennent avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave et M. Georges Colombier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux.

M. Jeanny Lorgeoux. Non, la France n'est pas sans voix deux ans après le sommet de La Baule, alors que la revendication démocratique gagne chaque jour du terrain ! Et c'est tant mieux.

Non, la France n'a pas manqué à sa parole ; elle possède bien une politique africaine, même si, sur place, rancœur et ressentiment des camps conservateurs ou progressistes, pour des raisons diamétralement opposées, sourdent ici ou là.

Cette voix, cette politique s'expriment bien sûr à travers le budget de 1993, dont les rapporteurs ont excellemment défini le contenu positif. Je ne reviendrai donc pas sur son analyse structurelle. Permettez-moi, en revanche, d'essayer de parler franc et de poser brutalement un certain nombre de questions de fond, qui sont cependant posées ailleurs, mais parfois d'une manière déformée, notamment dans la presse.

Au préalable, je ferai un constat.

Depuis le sommet de La Baule, l'exigence démocratique s'est affirmée, comme au Bénin, au Cap-Vert, au Mali, au Congo, à Sao Tomé, en Zambie. Ailleurs, des processus sont en marche, malgré des freinages, comme au Niger, à Madagascar, au Togo et même au Zaïre. Ailleurs encore, des mécanismes de conversion très positive sont lancés : au Burkina, en Côte-d'Ivoire, au Gabon, au Cameroun, en Mauritanie.

Partout, le pluralisme gagne et les agoras s'ouvrent. Le personnel politique se renouvelle, une nouvelle génération se lève, qu'il faut rencontrer. Mais c'est aussi le contexte global qui a changé avec la débâcle du communisme sur le continent, l'effondrement de l'apartheid en Afrique australe, qu'il faut « accompagner » encore d'avantage et l'offensive de nos amis Américains, tant sur les marchés commerciaux que sur le front des droits de l'homme, où leur activisme verbal tient souvent lieu de politique.

Non, notre politique n'a pas été faite d'atermoiements, de prudence ou d'attentisme ! Elle s'est appuyée notamment sur la nécessité d'éviter la guerre civile, l'anarchie et, parfois, l'effondrement total de certains Etats.

Non, il n'y a pas eu de flou franco-africain ! C'est la nécessité de ne pas céder aux sirènes faciles de l'incantation, du slogan et de la simplification qui s'est imposée, *Sopi sopi* - « changements », en langue wolof - qui satisfait certes, les bonnes consciences, mais qui n'est finalement que le reflet d'un européocentrisme étroit et d'un impérialisme culturel qu'il prétend au demeurant combattre.

En conséquence, je ne suis absolument pas gêné pour faire un plaidoyer *pro domo* contre les flagellants de tout poil.

M. Richard Cazenave. Les flagellants ne manquent pas !

M. Jeanny Lorgeoux. Il faut parler franchement.

On met en cause les instruments de la coopération, et notamment la diplomatie dite « personnelle » du Président de la République. On en fait un roman d'autant plus sulfureux qu'il s'agit de l'Afrique. Mais la condamner, c'est oublier la sociologie africaine, la structure familiale, les structures clanique et ethnique.

Les sommets franco-africains, que l'on conteste ici ou là, constituent la « palabre » absolument nécessaire pour dénouer des problèmes que la relation bilatérale, nécessairement un peu administrative, ne peut pas toujours prendre en compte.

M. Richard Cazenave. C'est vrai !

M. Jeanny Lorgeoux. Combien d'opposants prisonniers doivent-ils leur salut à de telles rencontres ? Que les journalistes qui font leurs choux gras de la diplomatie dite « personnelle » du Président de la République examinent bien la question avant de verser dans des incantations faciles destinées à faire vendre du papier !

On met aussi en cause l'éclatement des centres de décision en France. Tout le monde en parle. Il est vrai qu'un effort doit être réalisé pour défaire quelques bastilles qui s'érigent elles-mêmes en censeurs, oubliant que c'est le Président de la République qui doit définir la politique africaine de la France dans ses grandes orientations, et que c'est au Gouvernement de l'exécuter, notamment au ministère de la coopération où se trouve un gisement d'expertises et de compétences de grande qualité. C'est là que, sous l'autorité de l'Elysée, doit s'opérer une coopération harmonieuse des différents opérateurs.

Il faut mettre un terme, je le reconnais, à la juxtaposition, que l'on déplore parfois, de nos actions africaines émanant de différents départements ministériels, et à la tentation pour certains secteurs de l'administration de faire cavalier seul. Cela est nécessaire, d'abord pour assurer la propre cohérence de notre politique et, ensuite, pour éviter que ne soient découragés nos interlocuteurs à qui il arrive de ne plus savoir à quel saint se vouer - aux services de la coopération, au Trésor, à la Caisse centrale, au Quai d'Orsay, à la Présidence de la République, à la défense nationale ? Je crois que nous y parviendrons dans l'avenir.

On met également en cause la présence économique du secteur privé en Afrique, et donc l'aide que les pouvoirs publics lui apporteraient. Foin d'hypocrisie ! Chaque fois que je préside une délégation parlementaire en Afrique noire, je rencontre des collègues allemands, italiens ou canadiens qui sont à la tête de délégations d'hommes d'affaires ! On ne se livre pas à un trafic d'influence et l'on n'est pas forcément un pourri ou un vendu si l'on aide nos industriels à maintenir leurs parts de marché en Afrique, et, si possible, à les développer. Sur ce sujet aussi, l'anathème est facile !

En vérité, il faut aider notre secteur privé à maintenir ses positions et même à les élargir.

M. Richard Cazenave. C'est ce que nous disons !

M. Jeanny Lorgeoux. On met en cause la zone franc. On avance l'idée qu'elle était une source de profits pour le Trésor mais que, comme ce n'est plus le cas, il faut l'abandonner. Est-ce là la solidarité que l'on attend de nous ? Moi, je suis de ceux qui sont pour le maintien de cette zone car elle est un gage de cohérence et de stabilité. Malgré les difficultés, malgré la rareté des devises, elle constitue un rempart et il faut la maintenir !

On met en cause la francophonie institutionnelle à l'étranger, nos Alliances françaises, nos universités, nos coopérants, nos Français à l'étranger, notre politique audiovisuelle. Mais que veut-on ? Le repli, l'abandon, la fin d'un amour multiséculaire ? Mais au profit de qui ?

J'ai parlé d'« amour » car, dans nos relations avec l'Afrique, il y a aussi un peu d'amour.

On met en cause notre dispositif militaire, considéré comme une rémanence de la présence coloniale. Oublie-t-on à quoi servent nos huit bases et nos 10 000 hommes en Afrique ? A réprimer ? A tuer ? A maintenir des despotes ? Pas du tout ! Ces temps sont révolus ! Nos forces servent à protéger des structures d'Etats menacés de propensions centrifuges internes ou externes, à protéger nos ressortissants en cas de guerre civile et de danger, à former des cadres et des jeunes, à réparer des ponts, des routes, à remédier aux dégâts causés par la nature, et aussi à soigner sans relâche, bref à faire face.

C'est pour nous un devoir que de rendre hommage aux militaires français en Afrique. Ce sont d'excellents coopérants, qui ne sont pas l'instrument d'une politique d'ingérence ou néocolonialiste. Il s'agit d'un ensemble d'hommes et de femmes qui dissuadent l'anarchie et luttent pour l'instauration de l'Etat de droit dans le cadre de la mission que la République leur confie.

M. Richard Cazenave. Vive l'armée !

M. Jeanny Lorgeoux. Mais oui ! Je ne suis pas contre l'armée. L'armée, c'est aussi la France !

M. Richard Cazenave. Je suis bien d'accord, mais je m'étonne d'entendre de tels propos de votre bouche !

M. Jeanny Lorgeoux. Vous pourrez donc voter le budget et je vous en remercie d'avance.

Tout cela n'exclut pas l'adaptation de notre dispositif de coopération au cadre européen.

Ainsi que l'a souligné notre excellent rapporteur spécial, il faut aider les armées africaines à se « détribaliser », à reconsidérer leurs dimensions, à ne plus acheter des matériels inutiles et à s'intégrer dans la société civile.

On met aussi en cause l'inefficacité des organisations gouvernementales et leurs querelles de boutique. C'est oublier un peu vite la formidable armada de fantassins du développement qu'elles constituent sur le terrain, vivant coude à coude avec les populations, créant l'instrument d'un bonheur local, même si ce n'est que celui de manger et de boire. C'est oublier également qu'elles portent en elles le message de la France ouverte, altruiste et généreuse.

Au bout du compte, la coopération va-t-elle si mal ? Est-elle si inadaptée, si obsolète, comme je l'entends dire souvent ?

J'entends des jugements définitifs et péremptoirs. Mais à ceux qui crient à l'échec, je demande quelles réformes concrètes ils proposent pour améliorer sur le terrain notre outil.

Oui ou non, nos missions de coopération sur le terrain sont-elles efficaces ? Si c'est oui, on ne doit pas faire de critiques ; si c'est non, qu'on me dise comment les réformer !

M. Richard Cazenave. Nous avons des propositions !

M. Jeanny Lorgeoux. Oui ou non, les collaborateurs de la Caisse centrale font-ils du bon travail sur le terrain ? Si c'est oui, on doit arrêter de les critiquer ; si c'est non, que l'on me dise comment ils doivent se comporter !

M. Richard Cazenave. A ce sujet aussi, nous avons des propositions !

M. Jeanny Lorgeoux. Il est trop facile de déclarer qu'il faut forger de nouveaux outils. Mais quand on est à Saint-Louis, à Rosso, Ziguinchor ou à Bandundu, comment doit-on concrètement procéder ?

Il faut aussi saluer le SCTIP, qui lutte contre la délinquance urbaine et la drogue.

Plus que jamais l'Afrique a besoin de notre coopération, ajoutée à celle d'autres pays, bien entendu. Mais la France a également « besoin d'Afrique », pas simplement du point de vue sentimental - je disais tout à l'heure que l'amour ne se décrétait pas -, culturel ou historique, ce qui va de soi, mais aussi à terme, pour sa propre respiration.

Oublier cette vérité géopolitique serait suicidaire pour notre pays car, dans une perspective purement historique, l'Afrique, c'est aussi l'avenir de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter du dernier budget de la législature du ministère de la coopération et du développement.

L'heure est venue de dresser un bilan de la situation de l'Afrique. Ce bilan est malheureusement bien mauvais. Tous les spécialistes, toutes les études s'accordent à montrer que cette situation s'est aggravée au cours des années passées sans que notre système d'aides ait connu un changement d'orientation majeur.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas, nous ne pouvons plus nous contenter de dissenter sur des chiffres. Il faut que nous ayons bien à l'esprit que notre travail concerne des femmes, des enfants et des hommes. Je vous citerai, à cet égard, quelques chiffres tritement significatifs, extraits du *Rapport mondial sur le développement humain 1992* : 14 millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans ; près de 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé ; 1,3 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable ; en Afrique subsaharienne, un adulte sur quarante est porteur du virus du sida ; plus de

100 millions de personnes ont été frappées par la famine en 1990 ; plus d'un quart de la population du globe ne dispose pas d'une alimentation suffisante, et près d'un milliard de personnes souffrent de la faim ; près d'un milliard d'adultes, dont près de 600 millions de femmes, sont illettrés ; 1,2 milliard de personnes, survivant à peine, connaissent la pauvreté absolue ; environ la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Face à l'importance de ce drame, la France ne reste pas inerte.

Le montant de l'aide publique au développement est de 43,3 milliards de francs, dont 8 milliards pour le ministère de la coopération et du développement. Notre pays consacre 0,58 p. 100 de son PIB à cette politique et M. le Président de la République vient d'annoncer - c'est une vieille promesse - que ce taux serait de 0,7 p. 100 en l'an 2000.

Vous allez insister sur ces chiffres, monsieur le ministre, et vous aurez raison car, comparativement à ceux des autres pays occidentaux, ils sont bons. Mais nous savons tous désormais qu'ils ne sont que des arbres qui cachent la forêt, une forêt de détresse et de malheur, qu'illustrent les chiffres que je viens de citer.

Mes collègues Jean-Paul Fuchs, pour le groupe de l'UDC, Richard Cazenave, pour le groupe du RPR, et moi-même ne pourrions pas être plus sévères, plus critiques, cette année, que notre collègue Pierre Victoria, député socialiste du Morbihan et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Je note d'ailleurs avec intérêt qu'il affirme dans son rapport qu'« une plus grande amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement passe au moins autant par des changements qualitatifs que par une augmentation de son montant ». Cela me rappelle ce que je disais déjà lors de la discussion budgétaire qui s'est tenue au mois d'octobre 1990 : « Il ne s'agit pas de faire plus, il s'agit de faire différemment. »

C'est un progrès, mais il faut désormais des faits.

Le groupe UDF ne disposant que d'un temps de parole de cinq minutes, je limiterai mon intervention à quelques problèmes qui me tiennent particulièrement à cœur.

Tout d'abord, il faut avoir l'honnêteté de constater que les pays d'Afrique francophone que nous sommes censés aider sont, après trente années de coopération, parmi les plus mal classés en ce qui concerne l'indice de développement humain.

Quand nous disons que les milliards de francs octroyés depuis des décennies s'apparentent à de l'eau versée dans un puits sans fond, nous ne sommes peut-être pas très loin de la triste réalité. C'est pour cette raison que je viens de déposer, suivi par tous les membres du groupe UDF et apparentés, une proposition de résolution « tendant à la constitution d'une commission de contrôle portant sur la gestion et les activités de la Caisse française de développement », nouvelle dénomination de la Caisse centrale de coopération économique.

Par ailleurs, la rationalisation des aides que nous apportons aux pays les plus défavorisés est nécessaire. A cet égard, je me dois de rappeler que nous sommes plusieurs à avoir évoqué l'idée d'un grand ministère de la coopération et du développement, pour éviter la segmentation de notre aide répartie entre plusieurs ministères.

Il convient aussi de rationaliser le travail majeur effectué par les ONG et les collectivités locales, dans le cadre de la coopération décentralisée.

Un récent colloque, organisé le 11 juin dernier au conseil régional Rhône-Alpes, a en effet montré que des associations géographiquement proches et travaillant pour un même pays africain ne se connaissaient pas. Beaucoup ignoraient de même les possibilités offertes par les services de l'Etat en matière de coopération décentralisée Nord-Sud. Ce manque de communication, cet éparpillement me semble préjudiciables.

Le second point sur lequel je souhaiterais insister est le défaut d'information à destination des Françaises et des Français.

Notre attention sur les problèmes des pays défavorisés est trop souvent attirée - j'utiliserai volontairement un terme inadéquat - par des « coups de cœur », comme c'est le cas avec

la Somalie. Nous parlons beaucoup, à un moment donné, de certains pays qui sont confrontés à des difficultés aiguës, nous leur envoyons des aides, comme pour nous donner bonne conscience, et nous passons à autre chose. Je ne me mets bien sûr pas à l'écart de ce phénomène, lié à notre mode de vie. Mais si l'on se remémore les chiffres que j'ai cités, cette attitude apparaît comme quelque peu dérisoire.

La conséquence directe en est une certaine lassitude de nos concitoyens qui se demandent si nos efforts ne sont pas désespérément vains. J'en ai fait l'expérience pendant trois années, en tant que coprésident du comité de patronage soutenant l'action de sœur Emmanuelle. Chacune des tournées, en France, de la Chiffonnière du Caire nous permettait de dispenser une information de proximité, notamment sur la situation du Soudan. Mais qu'il est difficile de maintenir une telle « pression », qui se traduit par des dons, des moyens matériels, mais aussi et surtout, serai-je tenté d'ajouter, par une prise de conscience, après le départ d'une telle figure charismatique et médiatique !

Ces deux derniers points peuvent d'ailleurs être réunis dans un seul et même vœu : que s'instaure dans notre pays un large débat, qui permettrait de sensibiliser les parlementaires, les médias et nos concitoyens. L'occasion pourrait être offerte par la discussion, au Parlement, d'une proposition de loi récemment déposée sur le bureau de notre assemblée.

Cela pourrait être celle du groupe socialiste, qui rejoint, sur certains points, celle cosignée par plusieurs centaines de députés, et nous attendons une initiative du Gouvernement, maître de l'ordre du jour. Sur ce point, cependant, nous pouvons légitimement avoir quelques doutes, le Premier ministre ne semblant guère intéressé par cet enjeu majeur. Il n'a en effet pas cru devoir répondre à une demande de rendez-vous formulée par des associations, des artistes et des intellectuels ainsi que des élus, rendez-vous qui visait à le sensibiliser sur les orientations nouvelles à donner à notre politique d'aide.

Tant que nos critiques ne seront pas prises en compte, tant que les structures de notre aide ne seront pas radicalement changées pour gagner en efficacité, nous ne pourrions que voter contre votre projet, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et au développement.

M. Marcel Debarge, ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mes propos devant vous aujourd'hui tenteront de s'inscrire, au-delà des chiffres, dans la vocation première, fondamentale, du débat budgétaire, celle de vous exprimer la politique qui sous-tend et anime les moyens que le Gouvernement vous propose d'autoriser.

A mon sens, les exigences d'une nouvelle solidarité et nos intérêts propres nous dictent d'accroître la part de la richesse que nous consacrons au monde en développement. Au-delà, n'oublions pas que notre politique d'aide au développement est, et doit demeurer, une composante essentielle de notre politique étrangère. Elle trouve ses sources dans la géographie et l'histoire et se bâtit, jour après jour, sur notre conviction démocratique et notre attachement aux droits de l'homme.

C'est avec ces idées-forces en tête que je souhaiterais vous entretenir des orientations qui sont celles du département dont j'ai l'honneur d'avoir la responsabilité.

C'est une banalité quelque peu tragique de dire que la situation du monde en développement reste préoccupante, et tout particulièrement en Afrique où se concentre l'activité du ministère de la coopération et du développement. Aux angoissantes questions que nous posent trois milliards d'êtres humains, il nous faut apporter des réponses volontaristes et pragmatiques. Sans doute nous faudra-t-il également renouveler et enrichir notre réflexion, nos démarches et nos approches. Je crois, par ailleurs, qu'il conviendra, sans passion, de réexaminer le cadre institutionnel de notre intervention.

Oserai-je dire que l'Afrique est en crise ? Nous entendons ces mots, me direz-vous, depuis tant d'années que nous finissons par croire que ce doit être là son état naturel, que tout effort est vain.

Oui, l'Afrique est en crise et je pourrais vous décrire à l'envi ce que vous savez déjà : la guerre et son cortège hideux de souffrances, la maladie dont la plus médiatique mais non la plus meurtrière, le sida, est celle qui nous renvoie à nos propres désarrois ; la croissance anarchique des villes face à la violence desquelles les valeurs traditionnelles de la famille et de la solidarité africaines ne résistent pas ; la baisse des cours des produits agricoles qui appauvrit un peu plus des masses paysannes que l'on avait incitées à accroître leurs productions ; la baisse des cours des matières premières minérales, qui fragilise un peu plus des budgets qui se résument trop souvent aux salaires d'une fonction publique pléthorique et impuissante ; la dette, qui s'est enflée au cours des années, souvent par la complicité de prêteurs aux intérêts à courte vue ; la dégradation du service rendu aux populations dans différents domaines - santé, éducation, services publics urbains ; la croissance démographique plus forte que l'accroissement de la richesse.

Tous ces maux, vous les connaissez et la presse, la télévision, nous les décrivent souvent. Je regrette que ce soit les seules images de l'Afrique que l'on donne à nos compatriotes. Certes, elles leur permettent d'énouer notre compassion et de susciter des mouvements de noble solidarité qui ont été évoqués - les jeunes, le riz. Elles ont également autorisé des avancées substantielles dans les relations internationales. Il n'est pas question de nier cette forme d'action. Mais l'Afrique mérite plus et, de toute façon, ne pourra pas s'en sortir par la compassion, par la charité. Elle s'en sortira par la solidarité.

M. Robert Galley. Kouchner ?

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. L'Afrique vaut en effet infiniment plus que l'image que notre Occident en donne et je rejoins entièrement M. Brana dans sa condamnation de « l'afro-pessimisme » ambiant.

Il y a de multiples raisons d'espérer, comme certains il y a vingt ans, avant les autres, espéraient, contre toute réalité, dans l'avenir de l'Asie. Aucune fatalité ne pèse sur l'Afrique. Une décennie de bonne gestion économique l'a montrée entre 1965 et 1975 en Côte-d'Ivoire ou en Afrique de l'Est. Des réponses adaptées, pragmatiques et volontaristes, et un dialogue toujours plus franc avec nos partenaires devraient permettre de canaliser les dynamismes et d'éveiller les multiples potentialités latentes du continent vers la croissance et une participation plus équitable aux échanges mondiaux.

Pour contribuer à ce résultat, les trois piliers sur lesquels se construit notre coopération ont été rappelés par M. le Premier ministre lors du récent sommet de Libreville : la sécurité, la démocratie et le développement.

La sécurité, c'est une évidence, est la condition première, au sens chronologique, du développement. Dans un monde où s'oublie heureusement l'affrontement Est-Ouest, qui avait figé l'ensemble des relations internationales dans la pesanteur de ses menaces, s'épanouissent de nouveaux espaces de liberté et de démocratie. En même temps renaît, hélas ! parfois le nationalisme, au sens des groupes ethniques, que ce soit dans sa version yougoslave ou dans sa version somalienne. Plus que jamais, l'Afrique, qui fait déjà face à nombre de défis toujours plus urgents, a besoin de sécurité. Par rapport à ses voisins, chaque pays a le droit de se développer sans menace. Sur le plan interne, il doit pouvoir consacrer toute son énergie à la consolidation de la démocratie et au bien-être de ses populations.

Mais c'est aussi notre intérêt. Comment la France pourrait-elle laisser se développer, dans le prolongement naturel de son espace géographique, politique et culturel, des zones d'instabilité dont elle serait immanquablement un jour la victime ? Propice à la germination de tous les extrémismes, et notamment de leurs formes terroristes, une Afrique durablement instable et durablement pauvre ne pourrait pas ne pas se retourner contre ceux qu'elle considérerait comme les responsables de son abandon et de sa déchéance.

C'est pour ces raisons que la France a tout d'abord pris position en faveur d'un système de prévention et de règlement pacifique des conflits en Afrique. Si le projet proposé par l'Organisation de l'unité africaine dans ce domaine se concrétisait, la France serait prête à lui apporter son soutien.

Notre engagement en faveur de la sécurité trouve ensuite sa traduction dans les orientations de notre coopération militaire. Je sais que certaines opinions se sont exprimées pour

s'étonner que mon département ministériel gère la coopération militaire. Dans le contexte politique et social que connaît l'Afrique, je crois au contraire sa présence plus fondée que jamais au sein du ministère de la coopération et du développement, qui est l'instrument le plus intégré de gestion de notre aide bilatérale. La coopération militaire n'est pas honteuse, bien au contraire ! Elle sert des objectifs politiques et sociaux indiscutables et nos assistants militaires techniques contribuent tout autant que les autres experts français à créer des conditions propices au développement.

Cette démarche nous amène donc à privilégier, à la demande parfois pressante de nos partenaires, la constitution de gendarmeries, la réduction de la taille d'armées pléthoriques, sans mission véritable, sous-équipées et souvent sinistres.

Pour accompagner cette évolution, nos modalités d'intervention dans ce domaine se sont modernisées. Une programmation triennale de nos concours en aide directe est désormais opérationnelle. De même, à la présence systématique d'assistants militaires techniques de longue durée, nous préférons l'envoi de détachements d'assistance militaire d'instruction, composés de quelques hommes, dont la durée de séjour plus brève et la vocation directement pédagogique permettent de répondre rapidement et efficacement à des besoins de natures très variées. Par ailleurs, et dans le même esprit que pour la coopération civile, les postes de substitution sont désormais exceptionnels et tendent à disparaître.

Sur le fond, notre coopération militaire vise en effet à aider les pays qui la sollicitent à se doter d'une institution militaire légaliste, respectueuse de la démocratie, et apte à construire et à entretenir une paix civile durable. Inversement, lorsqu'il nous apparaît que cette armée sort de son rôle, et que surviennent des manquements graves à la neutralité qui doit être la sienne ou qu'elle menace la stabilité et la sécurité des institutions, alors nous en tirons immanquablement les conséquences quant au maintien de notre coopération.

C'est ce que les autorités françaises viennent de décider, la semaine dernière, en ce qui concerne le Togo, marquant ainsi notre refus de voir nos assistants militaires techniques compromis avec une minorité qui exprime brutalement son refus du processus démocratique, et qui déconsidère ainsi l'institution militaire de son pays.

Pour l'avenir, et plus généralement, tout en renforçant les actions déjà entreprises visant à la constitution d'armées républicaines et peu nombreuses, il nous faudra réfléchir aux appuis que nous pourrions apporter, peut-être dans un cadre régional, pour aider nos partenaires à lutter contre le terrorisme, le trafic d'armes et tout ce qui, de manière insidieuse, peut contribuer à une déstabilisation du continent.

Le deuxième pilier sur lequel la France fonde ses interventions en matière de coopération et de développement, c'est la démocratie. Depuis 1990 et le sommet franco-africain de La Baule, qui constitue incontestablement un tournant dans notre relation avec le monde en développement, le cheminement vers la démocratie constitue pour la France une donnée essentielle.

Constatant auprès de ses pairs l'irrésistible aspiration des peuples africains à plus de liberté et de démocratie, le Président de la République a solennellement formulé notre détermination à tenir compte des avancées vers la démocratie pour apprécier notre effort de coopération.

Est-ce à dire qu'il existerait un critère absolu, une espèce de mètre-étalon des vertus politiques et de la démocratie au pavillon de Sèvres ? Je ne le crois pas. Il ne s'agit pas de mesurer, parce que nous ne sommes pas des maîtres d'école ni des donneurs de leçons ; il s'agit d'encourager, d'accompagner la voie démocratique et, parfois, malheureusement, de constater que nous ne pouvons plus apporter notre aide à des régimes délibérément et violemment hostiles à l'expression démocratique de leur population ou aux autorités légitimement élues, tout en maintenant l'aide humanitaire.

Il n'est pas non plus question d'avoir la naïveté de croire que nos modèles occidentaux, notre « prêt-à-porter » politique et institutionnel, qu'au demeurant il nous a fallu tant de temps à façonner, peut s'exporter « clés en main ». Je reprends à mon compte les propos récemment tenus par M. Vaclav Havel dans son discours de réception à l'Académie des sciences morales et politiques : « Il ne faut pas compter uniquement sur le calendrier que nous avons fixé à

notre action sur le monde, mais il faut aussi honorer un calendrier infiniment plus complexe, celui que le monde s'impose.»

C'est pour cela, je crois, qu'il convient de rester pragmatique et prudent en présence de tout système visant à établir un lien mécanique entre aide et progrès en matière de démocratie. Certains de nos partenaires de la Communauté européenne souhaiteraient qu'un tel système soit développé et mis collectivement en œuvre. Pour ma part, sans nier la nécessité de prêter désormais une attention de plus en plus soutenue à l'évolution intérieure de nos partenaires, je reste convaincu que, sans abdiquer la fermeté de nos principes, seule une démarche pragmatique peut permettre de répondre à la complexité des situations en cause.

Mais au-delà de l'appréciation globale de la nature et du comportement des régimes en place, la mission de la coopération française est d'accompagner à tous les niveaux l'enracinement de la démocratie. C'est ce que nous appelons, de façon générique, l'appui à l'Etat de droit, si justement présenté comme un objectif prioritaire par M. Chauveau dans son rapport.

Tout ce qui contribue, en effet, au renforcement des institutions démocratiques est désormais prioritaire : appui aux opérations électorales, aux institutions représentatives, aux appareils judiciaires, aux forces civiles de sécurité, à l'émergence d'une presse libre et responsable, aux organisations de promotion des droits de l'homme, autant d'exemples de ce que cette orientation nous amène à soutenir.

C'est au vu de ces priorités que j'ai décidé, dans le cadre d'une restructuration qui s'achèvera à la fin de l'année, de créer d'ores et déjà au sein du ministère une sous-direction du développement institutionnel dont les principales missions seront d'accompagner la construction des Etats de droit et de contribuer à reconstruire des appareils d'Etat performants dans un contexte de pénurie. Parfois leur défaillance et leur inefficacité croissante n'a pas été, me semble-t-il, la moindre des difficultés de l'Afrique que je décrivais tout à l'heure.

Mais c'est là aborder la question du développement, la troisième mission de mon ministère, celle qui a été sa vocation première depuis les indépendances. Bousculés par la gravité de la crise financière qui mettait en péril l'existence même de nombre de nos Etats partenaires au cours de la décennie quatre-vingts, nous avons consacré, année après année, une proportion toujours croissante de notre aide à l'ajustement. Je crois que les résultats insuffisants de ce mode d'intervention qu'il nous faut avoir le courage de reconnaître doivent nous inciter à réorienter notre aide en direction des moteurs de la croissance. Il est temps en effet de comprendre que le rétablissement des équilibres financiers...

M. Richard Cazenave. Ce budget ne le permet pas !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. ... ne suffit pas et que, s'il reste l'objectif majeur, il conduit à enfoncer les pays africains dans la crise.

Que l'on me comprenne bien : je ne plaide pas pour le laxisme, bien au contraire ; je constate que la rigueur des ajustements financiers n'a de sens que s'ils sont conçus pour dégager des ressources destinées à la reprise de la croissance. Or celle-ci ne peut survenir que si les grands services publics - santé, éducation, formation - sont réhabilités, renouvelés et répondent aux besoins des usagers. Elle ne peut survenir que si les conditions propices à la reprise de l'investissement, aussi bien national qu'étranger, sont rassemblées. Elles ne peuvent survenir que si les différents secteurs de production de biens et services, avec l'agriculture au premier rang, sont encouragés à mieux produire, de façon plus compétitive mais dans des marchés intérieurs, régionaux et mondiaux qui soient plus attentifs aux fragilités des pays pauvres. Elle ne peut enfin survenir que si les institutions sont encouragées à se réformer pour mieux répondre aux impératifs du développement.

Cette démarche doit nous conduire à une approche plus contractuelle de notre coopération, à partir d'une aide moins éparpillée mais concentrée sur quelques secteurs à déterminer pour chacun des pays et au premier rang desquels se trouve le développement humain.

Cette dimension contractuelle implique que nous soyons très clairs avec nos partenaires, que nous ne répondions pas à n'importe quelle sollicitation et que nous sachions leur expliquer comment nous comprenons le bon usage de notre aide.

Cette sélectivité accrue, ce refus de la facilité, ce langage de la franchise et de la responsabilité avec nos partenaires, mes prédécesseurs les avaient déjà expérimentés et, pour ma part, je m'y attache quotidiennement. Il convient, en effet, de rappeler à nos partenaires que notre aide ne pourra jamais remplacer leurs propres efforts de gestion et que la solution à leurs difficultés réside d'abord dans leur propre courage.

Faute d'une telle attitude de leur part, comment ne pas comprendre le rejet de l'aide au développement qui se manifeste parfois chez nous, dans certaines catégories durement touchées par la crise ? Le contribuable français ne comprendrait pas, en effet, que, dans une période de difficultés, il ne soit pas répondu à la manifestation de sa solidarité par une gestion plus rigoureuse, plus juste, plus respectueuse des droits de l'homme, plus démocratique et plus transparente.

Un autre axe essentiel de notre intervention doit être d'encourager toutes les initiatives crédibles en faveur de l'intégration régionale. Il me paraît en effet illusoire de croire que chacun de nos partenaires pourrait développer seul des capacités suffisantes pour atteindre une autonomie et une viabilité économiques. Que l'on songe simplement au fait que la population de l'ensemble des quatorze pays de la zone franc est inférieure à celle du seul Nigeria. Je ne plaide pas nécessairement pour la création de nouvelles structures de coopération régionale car ce n'est pas seulement avec des structures que l'on avancera, mais par la volonté politique. Nous devons en permanence raffermir celle de nos partenaires et leur faire comprendre que, sans volontarisme et sans sacrifice d'une souveraineté au demeurant parfois bien théorique dans les faits, il n'y aura pas de salut.

La zone franc est peut-être un des cadres privilégiés de développement de cette intégration. Zone de coopération monétaire, elle progresse vers l'adoption d'un droit des affaires unique ; elle a adopté un traité relatif à un droit unique des assurances et travaille à la question de la protection sociale. C'est, me semble-t-il, selon cette méthode, pragmatique et progressive, que nous devons encourager ce processus indispensable.

Quant à nos interventions, elles sont menées en étroite liaison avec celles des institutions de Bretton Woods - Banque mondiale et Fonds monétaire international -, dans un dialogue empreint de critique constructive. Celle-ci n'est pas inutile en raison de la souplesse toute relative des approches de ces institutions et de leur insuffisante prise en compte des réalités du terrain... Nous sommes auprès d'elles, qui sont indispensables, les avocats de l'Afrique. Nos partenaires africains le savent bien.

L'Europe enfin tient, à bon droit, une place croissante dans notre pratique quotidienne. Au-delà des concertations bilatérales très utiles que j'ai régulièrement avec nos homologues allemands ou britanniques, mes services travaillent en étroite coordination avec ceux de la Commission. A cet égard, les nouvelles perspectives tracées par le traité de Maastricht me paraissent ainsi aller dans la bonne direction, déjà tracée par la dernière convention de Lomé. Je note au passage que celle-ci a été renégociée et que la France a pris une part importante dans le succès de cette renégociation.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les axes selon lesquels j'agirai, grâce aux moyens que je vous demande d'accorder à mon département.

Mais l'actualité me conduit à vous faire part de mon sentiment sur notre instrument de gestion de l'aide. Régulièrement évoquée depuis la naissance même de la notion de coopération, cette question réapparaît aujourd'hui avec une acuité que je ne veux pas ignorer. Plusieurs rapports dus à d'éminents experts, plusieurs propositions de lois participent de cette réflexion. Je pense notamment à la proposition de loi déposée par plusieurs groupes parlementaires et relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées - des associations importantes s'en préoccupent. Je pense également à la proposition récemment déposée par M. Pierre Victoria au nom du groupe socialiste.

Si ces documents divergent sur les solutions préconisées, leur constat est unanime : notre dispositif institutionnel de coopération n'est pas à même d'assurer les indispensables cohérences des politiques mises en œuvre. Entendons-nous bien : je ne condamne pas ce qui s'est fait ou ce qui se fait. Mais, vous le savez comme moi, des évolutions existent. Ne pas en tenir compte satisfait peut-être le goût de s'inscrire à contre-courant, mais risque de nuire à l'efficacité !

La multiplicité des intervenants est inutilement coûteuse et génératrice de conflits entre différentes techno-structures. Par ailleurs, la notion même de « champ » paraît aujourd'hui avoir perdu sa pertinence. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je suis convaincu qu'il est désormais temps de moderniser et de rationaliser notre dispositif. Ainsi, par exemple, la mise en œuvre des décisions annoncées lors du sommet de La Baule de ne plus accorder de dons aux pays les moins avancés par la complexité des mécanismes imaginés, encore accentué la fragmentation de notre organisation tout en ajoutant de nouvelles structures de coordination, avec le ralentissement que cela comporte.

Je ne crois pas que ce soit le lieu ou le moment de développer devant vous le détail d'une réforme qui m'apparaît inévitable. Je me contenterai de vous livrer les principes qui, de mon point de vue, devraient la guider : la discussion est ouverte.

D'abord, en ce qui concerne la répartition des rôles, je crois nécessaire de mieux distinguer entre le politique et la mise en œuvre opérationnelle. Certes l'un et l'autre interfèrent, mais le primat du politique doit être clairement affirmé, car, comme je vous le disais au début de mon propos, je reste convaincu que l'aide au développement est une composante essentielle de notre politique étrangère et non pas seulement l'expression de ce qu'on pourrait appeler un certain angélisme économiste.

Je crois ensuite que, plus de trente ans après les indépendances, la distinction entre le « champ » et le « hors champ » est désormais dépassée. Cette approche a été utile ; elle doit être aujourd'hui prolongée par une démarche, qui, sans remettre en cause le caractère privilégié des relations avec certains partenaires, permette d'apporter des réponses plus intelligentes et plus adaptées.

M. Richard Cazenave. En effet.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Comment, en effet, concevoir une politique d'intégration régionale cohérente avec nos partenaires d'Afrique de l'Ouest lorsque, par exemple, la compétence de mon département ignore le Nigeria et ses 90 millions d'habitants ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Richard Cazenave. C'est évident !

M. Robert Galley. Très bien !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Ainsi, la carte d'Afrique est-elle différente pour chacun des autres intervenants français. Il faudra donc imaginer un système conservant sa place au cœur et à l'histoire mais autorisant aussi l'expression de la rationalité économique et la liberté du choix politique.

A été évoquée la question de la coopération avec l'ex-Indochine. Nous savons très bien que si elle se met en place, elle ne sera pas de la même nature que dans d'autres parties du monde, en Afrique en particulier. Certes, nous n'avons pas le goût de l'exclusivité, nous ne sommes pas inspirés par la jalousie mais je crains que si nous ne faisons rien, d'autres se substituent à nous. Or, indépendamment de problèmes économiques, sociaux, de problèmes de développement de la démocratie, la France, la collectivité nationale a tout de même des intérêts à défendre, nous en sommes tous d'accord sans tomber dans le nationalisme.

M. Richard Cazenave. Bien sûr !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Dans ce domaine, ce n'est pas facile, cela ne l'a jamais été, mais il y a quand même là un objectif que nous ne devons pas perdre de vue.

Mais je reprends le fil de mon raisonnement.

La nouvelle architecture devrait compter un nombre limité d'intervenants officiels. Il faudra donc accepter des regroupements et des redistributions de compétences, tout en imaginant de nouvelles formes de collaboration active avec tous les autres acteurs impliqués dans l'aide au développement : organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, entreprises. Ce nouveau type de relations, nous sommes en train de le préfigurer avec les ONG, grâce à la création d'une agence et à la mise au point de relations contractuelles originales.

Il faudra également améliorer la coordination entre les ONG pour en accroître l'efficacité. Bien entendu, je ne les mets nullement en cause. Certains pays parlent plus que d'autres au cœur de certaines collectivités. Il y a un aspect sentimental. A cet égard, les ONG peuvent nous aider, grâce à leur connaissance des choses, et cette aide sera d'autant plus grande que la répartition des compétences ou des buts à atteindre sera plus clairement définie sans remise en question de la liberté qui doit être celle des ONG.

Une parenthèse sur les crédits des ONG qui auraient diminué. Vous avez raison, mais pas dans le cadre du FAC. Les dotations comprises dans le FAC augmentent. Les sommes ainsi mises à disposition sont plus importantes qu'auparavant. Mais je ne souhaite pas une polémique là-dessus. D'ailleurs, ce n'en serait pas une. Ce serait simplement une conversation entre nous, une confrontation tout à fait normale d'opinions.

Sans être tout à fait sûr d'éviter le coq-à-l'âne, je précise maintenant que les territoires d'outre-mer ont été rattachés à l'organisation évoquée tout à l'heure pour des raisons uniquement statistiques.

Je reprends le fil de mon propos. Les corporatismes et les habitudes seront les plus difficiles à vaincre, mais c'est à ce prix, et dans la concertation, que nous bâtirons l'instrument de coopération et d'aide au développement qui répondra à la fois aux exigences d'une politique étrangère cohérente et aux besoins de nos partenaires du Sud.

C'est dans cet esprit que je m'engage à mettre en œuvre avant le 1^{er} janvier 1993, en concertation avec les ministres intéressés, le nouveau dispositif de relations entre pouvoirs publics et ONG. Je m'engage également à intervenir - et efficacement ! - auprès du Premier ministre pour que les propositions de loi actuellement déposées fassent l'objet d'un débat parlementaire.

Le budget que je propose à votre approbation est l'occasion de préciser certaines orientations. Il me paraît autoriser la mise en œuvre de la politique que je viens de décrire. Certes, il s'agit d'un budget de rigueur. La diminution de 0,9 p. 100 qui affecte le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement en est la traduction visible. Mais comment ne pas admettre que ce budget, comme les autres, contribue à la limitation du déficit tout en garantissant la mise en œuvre des priorités du Gouvernement en matière d'éducation, de formation, de justice ?

C'est donc sans inquiétude que je vous le présente, convaincu qu'il sait allier la sagesse de la gestion et le volontarisme de la politique.

Ses principales caractéristiques, que vous avez pu mesurer, peuvent être ainsi résumées :

Premièrement, le maintien des moyens humains et matériels du ministère qui garantit de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement.

Deuxièmement, la réduction limitée des crédits de coopération militaire en raison principalement de la suspension de nos opérations avec le Zaïre.

Troisièmement, la poursuite de la diminution quantitative de l'assistance technique, civile et militaire, conformément à la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années. Dans cet esprit, la modification des décrets régissant les conditions d'emploi de nos coopérants vise, sur des bases contractuelles, à définir plus clairement leurs missions afin de disposer d'une coopération de haute qualité et de répondre de plus en plus à des besoins d'expertise, de conseil et de formation.

Quatrièmement, la réduction des moyens consacrés à l'ajustement structurel, en raison à la fois de l'effet positif des annulations de dettes sur les budgets de nos partenaires et des limites que ces derniers rencontrent dans leur capacité d'absorption et de gestion des réformes.

Cinquièmement, le maintien de notre capacité globale de mise en œuvre de « dons-projets », même si leur répartition varie entre mon département et la Caisse française de développement, traduisant ainsi notre souci de favoriser les projets à dominante sociale. Je me réjouis au demeurant que le décret modifiant les statuts de cet établissement public et autorisant ainsi la présence de parlementaires au sein de son conseil de surveillance, vienne d'être tout récemment publié au *Journal officiel*.

Ces évolutions, je dois le souligner, s'inscrivent dans un mouvement général de hausse de notre effort d'aide publique au développement, nous permettant ainsi d'honorer à son terme l'engagement du Président de la République de la porter à 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut.

De tous les Etats du G 7, la France est celui qui consacre le plus par tête d'habitant à la coopération. Notre pays vient au premier rang au troisième en valeur absolue, derrière les Etats-Unis et le Japon.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les lignes maîtresses de ce budget.

Comment, par ailleurs, ne pas partager les préoccupations de ceux qui, observant le monde en développement, y constatent la richesse de certains ? Sachez que tout est mis en œuvre par mon département pour que de telles dérives ne puissent avoir de conséquence sur les opérations que nous menons.

En cette période où notre monde connaît le doute et l'instabilité, la rigueur de la crise et la frilosité des égoïsmes, où la renaissance d'idéologies sauvages prône le rejet violent des différences, je suis fier de conduire l'action d'un département qui démontre chaque jour que la France n'oublie pas qu'elle est solidaire et généreuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Nous vous avons écouté, monsieur le ministre, avec une très grande attention, et je tiens à vous dire qu'au sein du groupe auquel j'appartiens, nous souscrivons à un grand nombre de vos propos.

Néanmoins, lors du forum organisé récemment par le GLOSI pour une rénovation de la coopération française, les organisations de solidarité internationales ont clairement marqué leur volonté de prendre une part majeure de responsabilité pour relever le grand défi qui nous est posé par les Etats et les peuples du Sud.

Pour cela, elles réclament une aide accrue de l'Etat, notamment en faveur d'actions en liaison avec les ONG du Sud susceptibles d'engager la jeunesse de ces pays dans l'action de développement, ce qui est très important.

Ces actions vont de pair avec le souci de voir les ONG développer substantiellement leurs interventions sous forme de programmes intégrés pluriannuels. Vous avez parlé, à ce sujet de financement par objectifs. Cela implique une plus grande efficacité. D'ailleurs, sur ce point, je voudrais rassurer notre collègue Jeanny Lorgeoux qui s'interrogeait tout à l'heure à ce sujet et je lui dirai : oui, la coopération sur le terrain est efficace ; oui, l'action des coopérants et des volontaires connaît des avancées spectaculaires - je pourrais en parler pendant des heures.

Mais pour cela, comme vous le disiez avec conviction, il faut donner à notre jeunesse des moyens financiers. Or par la réduction des moyens qu'il comporte, le projet de budget pour 1993 me paraît, hélas ! à l'opposé de votre discours et surtout des ambitions que vous avez affichées et auxquelles les ONG souscrivent tout à fait.

Si l'on s'en tient au seul chapitre 42-24 on note une réduction de 6,5 millions de francs des crédits destinés aux ONG, aux associations de volontaires et aux actions de coopération décentralisée. Ce n'est pas rien ! Cette réduction considérable a soulevé une très grande émotion dans le monde des volontaires qui se rendent compte qu'à terme ils ne pourront pas remplir complètement le rôle généreux qui est le leur et que d'ailleurs vous leur avez assigné.

Je sais bien - et vous venez de le préciser, monsieur le ministre - que les ONG pourront compter sur le FAC. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les crédits prévus à cette ligne pour mesurer qu'il sera difficile d'ouvrir votre bourse à hauteur de la compensation nécessaire.

J'ai noté également dans le bleu que vous escomptiez des financements extérieurs, en provenance des Communautés européennes. A quelle hauteur, par quelle voie et sous quelles formes voyez-vous cette intervention financière des Communautés ? D'ailleurs, sur ce seul plan les mesures prises à l'issue de la « table ronde » du 5 décembre 1990 et portant sur le volontariat viendraient lourdement grever les moyens accordés jusqu'alors.

Ma question sera donc un peu plus générale : comment comptez-vous, monsieur le ministre, répondre au formidable désir de la jeunesse de notre pays de s'engager, par la voie du volontariat, dans l'aide aux pays du Sud, singulièrement sur le plan économique ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Votre question, monsieur Galley, me permettra de préciser et de compléter les choses.

Pour ce qui est des relations entre les ONG et les pouvoirs publics, on a tenu compte du rapport Husson. Nous sommes parvenus à un accord sur la composition et le fonctionnement de la commission de coopération et de développement, qui doit être élargie.

Nous le disons d'entrée de jeu, et cela s'adresse désormais aussi au secteur privé : dès la première réunion préparatoire, les ONG participeront à toutes les commissions mixtes. Leurs représentants participent d'ores et déjà à des comités de pilotage ; ce fut le cas pour la « table ronde » sur le Cambodge, le Laos et le Vietnam - vous voyez que, en tant que ministre de la coopération, je tente d'élargir le champ.

Cela dit, il va falloir mettre en place une structure qui tienne compte de ce que j'ai dit. Nous serons donc amenés à proposer la création d'un comité permanent, paritaire, où les ONG auront leur place et qui aura pour fonction de définir les orientations sectorielles et géographiques, d'évaluer les actions, de préparer les programmes et d'affecter les moyens réservés à l'action des associations.

L'objectif pour nous est d'inciter les ONG à développer substantiellement leurs interventions sous la forme de programmes si possible intégrés, pluriannuels et significatifs en termes de développement.

S'agissant des subventions ou crédits - je préfère le mot « crédits » au mot « subventions » - affectés au ONG ou à tous les partenaires concernés de la société civile, vos chiffres sont exacts, monsieur Galley. Seulement, voilà : le FAC est là, qui, en quatre ans, est passé de 25 à 70 millions. Or et vous l'aurez compris si vous m'avez bien suivi, cet instrument vise également à dégager des priorités. Je suis donc tout à fait d'accord et j'en prends l'engagement, pour que nous parvenions à dégager aussi à partir du FAC, des crédits complémentaires. Et il ne s'agira pas, grâce à cette organisation paritaire, d'une mainmise du Gouvernement ou de mon ministère sur les ONG, même si nous souhaitons une coordination du côté des ONG, il leur appartiendra de l'assurer elles-mêmes. Nous pourrions ainsi améliorer la situation.

Pour être complet, j'ajouterai que la subvention allouée par le ministère de la coopération à l'Association française des volontaires de progrès et destinée à assurer son fonctionnement et la prise en charge des volontaires s'est stabilisée à 90 millions de francs pour chacun des deux derniers exercices. Mais, là aussi il y a des financements de la caisse française du développement et du ministère des affaires étrangères. En outre, et cela découle de mes propos précédents, nous sommes prêts à faire intervenir le FAC.

Mes services rencontrent très souvent des représentants d'ONG. Nous sommes prêts à discuter avec eux en respectant ce qui fait leur nature, leur indépendance et leur souveraineté - appelons cela ainsi - mais en ayant également le geste nécessaire. Je sais pour en avoir discuté avec vous, monsieur Galley, que vous y êtes très attaché. C'est dans ce sens que nous irons.

Sur le financement de la Communauté, je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais il est vrai qu'elle entretient des relations avec les ONG et leur accorde des subventions.

Je ne vais pas nier que ce budget est en recul de 0,9 p. 100. Pourquoi le ferai-je ? L'évidence est telle que j'irais droit dans le mur ! Mais la répartition que nous proposons, notamment par l'intermédiaire du FAC - modalité encore nouvelle -, permet de répondre, pour partie du moins, à vos interrogations, monsieur Galley.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, sans entrer dans le détail quelques mots sur la situation à Djibouti.

Djibouti se trouve actuellement installé dans une situation d'affrontements ethniques, puisque les deux tiers du territoire sont tenus par les insurgés de l'ethnie Afar. Mais les difficultés politiques y sont également permanentes. Dans la ville même de Djibouti, qui rassemble la grande masse de la population, dont un très grand nombre de réfugiés, le débat politique a pris un tour violent. Cela s'explique notamment par le sentiment qu'ont les habitants de se trouver dans un système verrouillé, et pas seulement du point de vue ethnique, je viens de le dire.

La France est présente. Nos 4 000 hommes de troupe assurent la sécurité du territoire, vis-à-vis de voisins dont la turbulence ne diminue pas. Ils assurent aussi très largement la vie économique du territoire. Ils sont installés en interposition sur le territoire national.

Cette situation qui se prolonge, monsieur le ministre, présente des aspects tout à fait désagréables.

Ainsi, alors que nos soldats sont à quelques kilomètres de là, des prisonniers politiques de nos anciens amis ou de nos amis sont internés pour complots dans des camps. Mais, entre complot et action politique où est la limite ? Elle est quelquefois difficile à établir pour nous. Une telle situation ne peut durer.

Comment en sortir ? Par l'exercice de la démocratie, monsieur le ministre, je suis persuadé que vous en êtes également convaincu. A la demande de la France, des élections vont du reste se dérouler dans ce pays. Législatives d'abord, présidentielles ensuite, il faut qu'elles aient lieu de façon convenable et crédible. Pour cela, un certain nombre de conditions sont à remplir.

Premièrement, il importe que l'aide de la France ne se traduise pas par des achats d'armes - en Chine, dans les pays arabes ou ailleurs - destinées à la répression ;

Deuxièmement, il convient que les listes électorales soient établies ou révisées convenablement et que le Gouvernement de Djibouti accepte que des magistrats ou des spécialistes viennent l'aider dans cette tâche.

Troisièmement, il faudrait que l'ensemble des prisonniers politiques ou militaires fassent l'objet non pas d'un échange mais d'une amnistie, si je puis dire, et d'une libération - d'un côté les prisonniers sont politiques, de l'autre ils ont été pris sur ce qu'on ne peut appeler un champ de bataille, mais au cours d'engagements, et leur nombre est à peu près le même, entre cinquante et cent de chaque côté.

Enfin, il serait bon que le contrôle des élections elles-mêmes puisse, à la demande du gouvernement djiboutien, être assuré par des observateurs de nationalités différentes, mais notamment français - parlementaires, magistrats, maires français - et que nous ayons un accord sur ce point de façon à ne pas continuer à cautionner une situation d'affrontement que nous tenons à bout de bras.

J'espère, monsieur le ministre, que vous m'apporterez des assurances sur ces quelques points.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération et du développement. Je ne sais si je peux vous apporter des assurances car il faudrait pour cela que les différentes parties soient d'accord et acceptent de gérer ce problème ensemble. Je vais en tout cas vous fournir un maximum d'informations.

Vous l'avez rappelé, un conflit armé existe à Djibouti entre le Gouvernement et le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

Comme vous le savez, la France a toujours prôné l'apaisement dans ce domaine et encouragé le dialogue. La présence de militaires français sur le terrain entre les factions est un signe de notre engagement dans ce sens et a peut-être évité une aggravation de la situation. Nos militaires remplissent également un rôle humanitaire essentiel auprès des populations du Nord.

Le Président de la République, M. François Mitterrand, a reçu hier matin le président Hassan Gouled. J'imagine qu'au cours de cette discussion, dont j'ignore à l'heure qu'il est la conclusion, un certain nombre d'apaisements ont été donnés. Des propositions ont sans doute été également formulées, tendant notamment à accompagner le processus de réconciliation nationale et de démocratisation en cours. Nous ne pouvons qu'accompagner.

Le ministère de la coopération a par ailleurs fait des propositions d'ordre pratique. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse mais nous sommes à disposition pour procurer une aide à l'établissement des listes électorales, à la fourniture de matériel électoral, à l'envoi d'experts s'il le faut, bref, tout ce que l'on peut imaginer. Il serait d'ailleurs temps puisque la date des élections approche.

M. Xavier Deniau. Elles auront lieu le 18 décembre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Nous sommes également d'accord pour envoyer des observateurs. Je le répète, le ministère de la coopération, qui a en charge l'aspect technique de ces élections, est prêt.

Nous avons, comme il se doit, reçu les membres du gouvernement de Djibouti mais nous avons également rencontré des leaders de l'opposition pour bien montrer que, dans cette affaire comme dans les autres, nous n'avons pas à nous immiscer dans quoi que ce soit, ni à faire des choix mais que nous souhaitons simplement un dialogue entre les parties et un déroulement normal des opérations. Voilà où nous en sommes.

Les crédits budgétaires sont dégagés. Nous attendons maintenant la réponse du gouvernement de Djibouti.

M. Xavier Deniau. Quand pensez-vous l'avoir ?

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Le Président Gouled a été reçu par le Président François Mitterrand hier. Je pense donc que nous allons y voir plus clair. Je pourrai bientôt répondre plus précisément à votre question.

Pour l'instant, n'ayant pas connaissance des résultats de cette rencontre, je suis en panne - permettez-moi d'employer cette expression. N'y voyez aucune mauvaise volonté de ma part, mais simplement, en cette période de préparation budgétaire, un manque de temps pour prendre contact avec l'Élysée. Mais, je le répète, je me ferai un devoir de vous communiquer l'information que vous demandez le plus rapidement possible.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question concerne l'action du Gouvernement en faveur des transitions démocratiques en Afrique.

L'aspiration au développement est universelle, mais des obstacles quasi insurmontables, dont il a été beaucoup question ici ce matin, affectent la majorité des pays d'Afrique : cours des matières premières, poids de la dette, erreurs dans les investissements, catastrophes naturelles, inadaptation de l'aide, et j'en passe.

La France, l'un des pays les moins riches en matière d'aide publique au développement, a annulé ses créances sur les plus pauvres et a proposé la constitution d'un fonds de reconversion pour les autres.

Mais l'Afrique a d'autres défis à relever. Elle peine à rejoindre les nations démocratiques. L'absence de cohérence nationale et de pratiques démocratiques, l'insuffisante participation des citoyens, les querelles intestines, avec leurs conséquences en matière de famine, de guerre, d'exode, de chute des revenus, accroissent les difficultés. L'essentiel de l'aide publique ne se diffuse guère au-delà des capitales. Les subventions, les crédits d'urgence ne vont pas toujours à ceux à qui ils sont destinés et les possibilités de contrôle local sur les détournements de destination sont nulles.

Pourtant, on constate partout une aspiration à la responsabilité et à la gestion partagée. La France encourage les évolutions vers le pluralisme et elle en a donné le signal il y a deux ans : le Président de la République a rappelé à La Baule le caractère universel de la démocratie et le caractère indispensable de son développement. La France a accepté de veiller à la sécurité nécessaire à la tenue d'élections en déplaçant ses soldats. La situation reste cependant instable, voire préoccupante ici et là.

Mes questions reprennent, monsieur le ministre, quelques-unes de ces préoccupations.

Les élections vont-elles finalement avoir lieu au Togo ?

Comment vont-elles avoir lieu à Djibouti ?

Pourquoi ce développement militaire aux Comores avant une consultation électorale ?

Quel crédit accorder aux récentes élections présidentielles camerounaises ?

Que se passe-t-il au Ruanda, au Burundi, en Angola ?

Comment contribuer à épaisir les affrontements sanglants, ouvrir la voie à un compromis, aux élections au Liberia, en Somalie ?

Cela fait beaucoup d'interrogations et je suis bien consciente qu'elles peuvent, au-delà de la France, s'adresser aussi à l'Europe et à la communauté internationale. Mais, aujourd'hui, mes questions concernent la France et ses responsabilités historiques : comment le Gouvernement y répond-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. S'il ne s'agissait, madame le député, que de notre volonté, les choses iraient vite et bien, si j'ose dire, en matière de démocratie. Seulement, malheureusement, il s'agit de tout autre chose et si nous possédons les solutions en nous, au niveau de la dimension politique il n'en va malheureusement pas de même partout.

Je tiens toutefois à répéter ce que j'ai dit. Je crois honnêtement qu'il faut aider à la démocratie. Il ne faut pas hésiter à être dur à l'égard de ceux qui lui tournent le dos, mais nous savons très bien que l'établissement de la démocratie marchera à un certain rythme.

Si nous nous bornions à juger l'état de la démocratie dans ces pays avec nos yeux de gens du Nord, cela ne serait pas satisfaisant. Sans être malveillant à l'égard de quiconque, force est d'admettre qu'en raison de l'histoire de ces pays, de leur réalité culturelle, l'instauration de la démocratie, que nous devons accompagner et encourager, ne se fera que pas à pas, avec des accélérations, des temps de pause, voire des reculs, car nous en constatons fréquemment hélas !

Madame le député, vous avez évoqué plusieurs pays, dont le Togo auquel j'ai déjà fait allusion. Le sens du message que nous avons adressé à ce pays est qu'il communique à la communauté internationale un calendrier électoral en donnant les assurances que seront employées des méthodes permettant une consultation loyale dans des conditions satisfaisantes.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. C'est ainsi qu'il faut absolument agir. Telle est la signification de notre décision d'interrompre la coopération militaire avec ce pays. Si nécessaire, nous poursuivrons en prenant d'autres mesures, sinon nous n'en sortirons pas.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Dans le même temps d'autres pays pratiquent la démocratie et nous devons les encourager vivement à poursuivre dans cette voie. Nous savons que sa traduction au niveau de l'intégration régionale est difficile, comme on le voit au Bénin et au Togo.

Les Comores étaient dirigées par un gouvernement légitimement nommé, mais il y avait eu un mini-coup d'Etat militaire. Nous ne sommes pas intervenus parce que le gouvernement avait tout de même été mis en place normalement ; par ailleurs, des législations législatives sont prévues prochainement.

Sur le Cameroun, il est difficile de porter une appréciation, sans risquer de faire de la peine à certains de nos amis au niveau international. Quand on veut accompagner la démocratie, il faut parfois éviter de dire trop clairement quels résultats on attend. Cela fausse donc quelque peu le jeu. Force est néanmoins de reconnaître que les élections présidentielles se sont déroulées dans une atmosphère que je qualifierai, diplomatiquement, de très tendue...

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis. Pour le moins !

M. Richard Cazenave. C'est un euphémisme !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. ... pour ne pas dire plus.

Les difficultés sont d'ailleurs amplifiées par le fait qu'au Cameroun est appliquée la règle de la majorité relative au premier tour. Un ami camerounais auquel j'ai fait un jour cette remarque m'a répondu qu'il en allait ainsi en Grande-Bretagne.

M. Richard Cazenave. Aux Etats-Unis aussi !

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Néanmoins, cette règle ne facilite pas les choses, surtout quand le résultat se joue dans un mouchoir de poche. Le problème est en outre rendu plus aigu en raison de l'aspect un peu factice de la constitution géographique de ce pays.

Nous incitons les différentes parties au dialogue et à la concertation, même si cela semble être un vœu pieux comme en témoignent les événements sanglants qui se sont produits hier. Nous essayons donc d'agir afin que le Cameroun, pays important, pays aux revenus intermédiaires, pays qui compte dans cette partie de l'Afrique, reprenne ou continue de suivre - selon le point de vue que l'on a - le chemin démocratique.

Au Ruanda, un cessez-le-feu est intervenu entre les troupes gouvernementales et le Front patriotique rwandais, ce qui a permis l'ouverture de négociations. La France n'a pas été étrangère à cette évolution puisqu'elle avait envoyé des observateurs dans les deux camps pour faire avancer les choses. Je pense que l'on s'oriente, si la voie du règlement pacifique prévaut, vers une participation, dans un premier temps, de toutes les parties concernées aux responsabilités, avant l'étape des élections démocratiques. Tel est le sens de notre action.

Au Libéria et en Somalie, la communauté internationale doit intervenir de manière plus nette. Je le dis, même si je donne une nouvelle fois l'impression de formuler un vœu pieux. Certes, « intervenir » peut avoir des significations différentes dont certaines ont des implications considérables. De par son engagement au sein de l'ONU et dans les Casques bleus, la France fait sa part. Je crois même qu'elle est au premier rang. Bien que cela puisse sembler désespéré, il faut continuer à agir. Ainsi des résultats ont été obtenus au Mozambique, même si la situation y demeure fragile. Il s'agit presque d'un travail de fourmi ! Cependant il est navrant de constater que ce travail de fourmi ne permet pas d'avancer et que ce blocage se traduit par des pertes humaines, par la famine, par tout ce que l'on peut imaginer.

Malgré tout, nous poursuivons dans cette voie, car si nous allions plus loin, ce serait de l'ingérence.

Sur Djibouti, j'ai déjà répondu. Des élections législatives sont prévues pour le 18 décembre et j'espère qu'elles se dérouleront dans de bonnes conditions.

En Angola, le processus électoral vient d'être interrompu, vous le savez, et l'on assiste à une reprise très violente des hostilités entre les forces gouvernementales et l'UNITA. Depuis ce matin, trois Transall ont commencé à évacuer les ressortissants français qui le souhaitent. Là non plus, la situation n'est pas facile. Il y a des élections, certains contestent et c'est l'engrenage.

Dans certains pays, la démocratie ne s'imposera pas sans douleur, il ne faut pas se faire d'illusion. Cela ne signifie pas qu'il convienne de s'en réjouir. Nous devons au contraire tout essayer pour que ce passage s'opère le plus en douceur possible. C'est dans cette optique que nous nous situons, et je pense avoir donné, dans mon intervention, des éléments qui devraient nous aider à atteindre cet objectif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le ministre, année après année, la situation catastrophique de l'Afrique est soulignée lors de chaque conférence mondiale sur le sida. Un cri d'alarme s'est encore fait entendre au mois de juillet dernier à Amsterdam, où j'étais présent.

La France joue un rôle essentiel dans cette lutte inégale contre la maladie ; je dis inégale parce qu'elle touche le plus souvent les populations pauvres et déshéritées, parfois même analphabètes, et, surtout, mal informées.

L'impression générale est que le monde occidental est impuissant à enrayer la progression de l'épidémie. Monsieur le ministre, je souhaiterais donc que vous nous indiquiez quels sont les moyens que notre pays engage dans ce combat.

Par ailleurs, l'action sanitaire et humanitaire vers les pays du « champ » ne s'arrête pas à la lutte contre la progression du sida. D'autres grands fléaux, comme la paludisme, les pollutions de toute sorte, en particulier celles de l'eau, la faim et ses ravages, font partie de nos préoccupations.

Par conséquent, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous fassiez le point sur les actions que vous avez menées et que vous entendez mener pour aider les peuples de ces pays à lutter contre ces terribles fléaux.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion de préciser notre position en matière de lutte contre le sida, sujet sur lequel vous êtes beaucoup plus expert que moi de par votre profession.

En l'occurrence il convient tout de même d'être prudent. En effet, si l'on établit un triste classement des fléaux frappant l'Afrique, le sida vient en quatrième position après le paludisme, la tuberculose et les séquelles de la rougeole. Certes la courbe de progression du sida est ascendante et il est indispensable de développer la lutte contre cette maladie en y affectant les crédits nécessaires et j'en parlerai.

Pour autant il ne faut pas oublier le paludisme. Or j'ai eu l'impression à Amsterdam - où j'étais également présent - que l'on parlait beaucoup du sida, parce qu'il s'agit d'une maladie malheureusement aussi répandue au nord qu'au sud, mais que l'on s'intéressait beaucoup moins au paludisme alors qu'il est aussi une maladie extrêmement cruelle. J'ai vu un film insoutenable sur un enfant qui en souffrait.

Cela me permet de souligner que la France est l'un des rares pays à avoir envoyé une délégation ministérielle à cette conférence de l'OMS à Amsterdam. Sur la base de ses conclusions plusieurs actions ont été engagées en matière de lutte contre le paludisme. Cette conférence a été une étape importante après les conférences préparatoires de Brazzaville, de New Delhi et de Brasilia, auxquelles nous avons toujours été représentés.

Un comité de pilotage scientifique a été créé qui a été doté, entre 1991 et 1993, de 20 millions de francs pour travailler autour des thèmes suivants : la recherche opérationnelle, la lutte antivectorielle et les actions préventives, la formation, l'information, l'aide à la définition de programmes nationaux, laquelle est accordée, en complément de programmes nationaux et en coordination avec l'OMS, aux Etats qui ont engagé des campagnes de prévention : moustiquaires imprégnées, surveillance épidémiologique des groupes de population exposés ou encore préservation de l'environnement. Cette action devrait déboucher, si possible, sur le lancement de nouveaux programmes bilatéraux spécifiques.

En ce qui concerne le sida, vous avez eu raison, monsieur le député, de souligner que cette maladie est en développement. Il ressort en effet des estimations de l'OMS que sept millions de personnes sont porteuses du virus sur le continent africain et qu'elles seront environ vingt millions en l'an 2000.

Des actions d'urgence ont été menées. Nous avons ainsi débloqué 20 millions de francs de crédits en 1991, et la même somme est en cours de décaissement, si j'ose dire, pour 1992.

Par ailleurs, nous offrons des bourses de trois ans pour former des techniciens supérieurs et des chercheurs africains dans les instituts Pasteur de Bangui et Dakar. Nous finançons également des cours régionaux en Afrique francophone. Nous participons à l'organisation de conférences internationales sur le sida en Afrique : Dakar en 1991, et Yaoundé en 1992. Dans ce domaine de la prévention et de la formation, le ministère aide les ONG africaines de lutte contre le sida et participe à l'initiative de la fondation Rockefeller en faveur des ONG du Sud luttant contre le sida.

Telles sont, brièvement résumées, nos interventions dans un secteur dont vous vous préoccupez beaucoup.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, je vous remercie d'abord d'avoir répondu très clairement à ma première question, en n'oubliant pas que j'étais président de Volontaires du progrès.

J'en viens à un autre sujet auquel vous avez déjà fait allusion.

Les effroyables secousses qui agitent certains pays africains montrent qu'à une volonté générale d'application progressive de la démocratie s'opposent des rivalités entre ethnies - les luttes de groupe s'appuyant sur des appartenances religieuses différentes -, voire des rivalités de personnes, lesquelles sont quelquefois la conséquence même de la mise en œuvre de la démocratie. Cela va parfois jusqu'à la lutte armée, comme on le voit, par exemple, en Angola.

Dans ce climat, il est évident que le volontariat pour le développement économique, qui est notre objectif ultime, n'a aucune chance de pouvoir jouer son rôle dans certains pays. Ainsi les volontaires qui restent avec courage en Somalie, où nous avons accompli un travail considérable, sont exclusivement ceux qui se consacrent à des opérations humanitaires.

Parallèlement, les ONG françaises entreprennent des actions nouvelles et efficaces dans les pays qui s'ouvrent - je pense en particulier à Madagascar -, malgré les difficultés tenant au fait que les volontaires débarquent dans des pays qui, pendant des années, s'étaient montrés peu disposés à les accueillir.

Par ailleurs, les pays d'Indochine ont connu, au cours des toute dernières années, des évolutions déterminantes : réformes économiques allant dans le bon sens au Vietnam et au Laos, adaptations aux bouleversements provoqués par l'effondrement du bloc communiste et de son idéologie, ouverture aux Occidentaux considérés désormais comme des partenaires et non plus comme des ennemis.

Au Cambodge, par exemple, à la suite des accords de Paris et malgré l'opposition des Khmers rouges auxquels d'ailleurs le Conseil de sécurité vient de suspendre toute aide, il y a d'évidence une volonté d'instaurer une politique d'ouverture et de libéralisation, parallèlement au processus de paix.

Il est heureux de constater que la France bénéficie d'une écoute très particulière de la part des Etats de la région. Soucieux d'assurer leur redressement économique et leur réinsertion sur la scène internationale, Hanoi, Vientiane, Phnom Penh regardent vers la France dont ils ont conservé une image globalement positive.

Monsieur le ministre, les ONG se tournent vers vous car il est impossible que quiconque puisse agir et s'engager sans l'appui de l'Etat, singulièrement sans l'impulsion et les moyens de votre ministère. Face aux désordres qui paralysent dans nombre de pays les actions de coopération et au moment où, selon vos propres paroles, la notion de « champ » a quelque peu perdu de son sens, ne devons-nous pas revoir certaines des priorités établies depuis trois décennies et faire porter aussi l'effort de notre jeunesse volontaire sur ceux des pays qui nous réclament et où nous serions peut-être plus efficaces, redonnant ainsi à la France la place que lui avait assignée l'histoire dans le Sud-Est asiatique ?

Puisque vous avez évoqué les réformes institutionnelles, l'une d'elles ne pourrait-elle consister à faire en sorte que la coopération française puisse, grâce à l'action de votre ministère, intervenir à nouveau avec les ONG dans ces pays qui ont gardé le meilleur souvenir de la France ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, m'inscrivant dans la même logique que tout à l'heure, je vous réponds : oui, il le faut ! Des harmonisations. Encore faut-il en avoir la volonté.

Ce que vous évoquez peut constituer d'ailleurs une sorte de répétition générale avant d'aller plus loin. J'ai eu l'occasion d'annoncer, lors d'une « table ronde » organisée avec Mme Tasca sur ce sujet, que nous lancerions au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam des programmes contractualisés avec les ONG et que nous sommes d'accord pour doter ces programmes des moyens substantiels nécessaires.

Les organisations de volontaires trouveront naturellement leur place dans cette nouvelle dynamique de coopération à la fois privée et publique. Par voie de conséquence, les moyens de cofinancement public connaîtront un accroissement substantiel. Une association comme l'AFVP devra, comme en Afrique, formaliser ses conditions d'établissement dans les pays concernés. Dans la pratique, les méthodes à employer seront différentes selon les pays. Cette réponse positive me semble de nature à apaiser votre souci.

M. le président. Mes chers collègues, il est douze heures trente et, pour l'organisation générale de nos débats, il y aurait intérêt à terminer l'examen de ce budget ce matin.

Que les orateurs s'efforcent donc à la concision qui n'a d'ailleurs jamais empêché un propos d'être percutant. C'est même plutôt le contraire que nous enseigne la rhétorique.

La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. M. Xavier Deniau, qui vous prie d'excuser son départ, m'a chargé de poser sa question. Il a souhaité appeler l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et au développement sur la situation des personnels français dans les pays du champ. Il souligne que la répartition actuelle des personnels dans ces pays résulte davantage de pesanteurs historiques que d'une péréquation des moyens de notre coopération destinée à mieux répondre à leurs besoins.

Vous avez, monsieur le ministre, rappelé que nous devons distinguer le plus possible la politique de sa mise en œuvre et que nous devons rechercher plus d'unicité dans la mise en œuvre précisément de nos politiques. Ne devrions-nous pas saisir l'occasion pour mettre à plat cette question et procéder à un redéploiement de nos moyens en personnels afin qu'il soit plus conforme aux nécessités du terrain ?

Puisque j'ai la parole j'en profite, monsieur le ministre, pour évoquer à mon tour la question de la démocratie en Afrique et les difficultés que suscite la mise en œuvre des procédures électorales. Je reviens d'une mission d'observation de l'Assemblée en Centre-Afrique. Nous avons pu constater que dans biens des endroits, le multipartisme ne correspondait pas toujours à une maturité politique et à une réelle progression vers la démocratie. Il débouche parfois sur le multi-ethnisme. Dans ce domaine, nous devons rester humbles. Nous ne devons pas nous ériger en donneurs de leçons. Nous ne le faisons pas, je m'en réjouis.

En revanche, lorsqu'un processus électoral a été engagé et que la France y a, directement ou indirectement, participé, il faut que nous contribuons jusqu'au bout à son bon déroulement afin que sortent des urnes un verdict clair et incontestable. Vous avez égrené la litanie des problèmes qui se posent.

Le Cameroun, pays voisin de la République centrafricaine, en est un exemple significatif. Les désordres qui peuvent naître de résultats peu fiables sont sans doute pires que « l'ordre » qui existait au préalable. J'insiste donc sur la nécessité pour la France de s'impliquer encore plus fortement - à condition que l'ensemble des partenaires en soient d'accord - dans la logistique de telles élections dans le cadre d'un cahier des charges défini par les autorités locales.

Il faut que les résultats des urnes soient le reflet le plus fidèle possible d'une volonté populaire, qu'il ne s'agit pas de décevoir à partir du moment où elle s'exprime comme elle l'a fait l'autre jour en République centrafricaine où je me trouvais en tant qu'observateur.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, n'y voyez qu'une boutade, mais on ne peut pas voter à leur place !

Nous assurons l'accompagnement matériel - les urnes, l'isoloir, l'impression des bulletins, l'établissement des listes électorales - d'une consultation loyale. On voit parfois des choses curieuses comme des bulletins de couleurs différentes selon les candidats, et sans enveloppes ! Pour notre part, nous essayons de parer au plus pressé. Etablir les listes électorales est déjà fort important.

M. René Cazenave. Je pourrais vous donner des éléments précis sur les listes électorales en République centrafricaine ! Il faudrait tenir compte de nos expériences.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Je suis à votre disposition !

Quant à la répartition des personnels, elle tient pour partie à l'Histoire mais de moins en moins. Ainsi la part des gros consommateurs des effectifs d'assistance technique est désormais modérée : 2 à 5 p. 100 des effectifs en Côte-d'Ivoire. Cette évolution vers une assistance technique moins nombreuse, plus qualifiée, plus mobile, nous la concrétisons

plus encore avec la réforme du dispositif réglementaire en vigueur, réforme qui doit être appliquée à partir du 1^{er} janvier 1993.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. Monsieur le ministre, à la dix-septième conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, plusieurs fois évoquée au cours de ce débat, conférence qui s'est tenue le mois dernier à Libreville, M. Pierre Bérégovoy, représentant le Président de la République, a annoncé la création d'un fonds de conversion des créances pour le développement, doté de 4 milliards de francs et destiné à quatre pays dits « à revenus intermédiaires » de l'Afrique subsaharienne : la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Congo et le Gabon.

Il s'agit là d'une initiative dont nous ne pouvons que nous féliciter, car elle s'adresse à des pays qui ne figuraient pas parmi les pays les plus pauvres dont s'étaient préoccupés les sommets de La Baule et de Dakar, mais qui pourtant risquaient de perdre le bénéfice du développement qu'ils avaient amorcé.

Nous ne pouvons qu'approuver les conditions posées à la conversion et à l'annulation de la dette, à savoir la présentation de projets de développement dans le domaine des activités productives, du développement humain et social ou de l'environnement. Il ne s'agit pas là d'une mise sous tutelle mais d'un souci de transparence et d'efficacité. Trop de prêts ont en effet servi jusqu'à ce jour à des opérations qui ne favorisaient guère le développement et qui parfois même allaient à son encontre - je ne pense pas devoir rappeler l'usage que certains Etats ont pu faire des aides publiques qu'ils ont reçues.

Ainsi la France manifeste-t-elle une nouvelle fois sa solidarité à l'Afrique et exprime-t-elle son souci d'associer progrès économique, progrès social et progrès humain.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous précisez les conditions dans lesquelles seront mises en application les mesures annoncées. On a beaucoup critiqué, vous le savez, la complexité des mécanismes utilisés pour mettre en œuvre les engagements de La Baule. Pouvez-vous également nous faire connaître les critères d'éligibilité des projets présentés par les pays concernés ainsi que la date d'entrée en vigueur de ce dispositif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, vous savez que cette formule novatrice a vu le jour à la suite de réunions internationales.

Au sommet de Munich, en 1992, nos partenaires se sont engagés à traiter plus favorablement les pays à revenus intermédiaires. Par la suite, le Premier ministre français a annoncé la création du fonds de conversion - doté de quatre milliards de francs - des créances françaises sur le Congo, le Cameroun, le Gabon et la Côte-d'Ivoire. Ce fonds permet d'annuler les créances françaises au fur et à mesure du lancement, par les quatre Etats bénéficiaires, de projets d'investissement dans trois secteurs : l'environnement, les activités productives de base, le développement local et le développement social.

Mais - j'insiste sur ce point - le pilotage et le contrôle ne reviennent pas au pays concerné, ils appartiennent au ministère français de la coopération et au développement. Bien entendu, il y aura concertation, car il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit. (« Très bien ! », sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, vous venez de définir une nouvelle approche de l'expatriation incluant une augmentation des moyens mis à la disposition des coopérants, notamment ceux qui sont en poste dans les pays du champ. J'aimerais, comme M. Cazenave, évoquer ce sujet.

A l'heure actuelle, monsieur le ministre, on quitte l'Afrique ! Dans un rapport que j'ai rédigé sur les conditions d'expatriation des Français et sur les conditions de leur réin-

sertion, je constatais que le nombre de Français présents en Afrique avait diminué de 25 p. 100 en dix ans et que le phénomène s'accélérait depuis 1990. Pour ces coopérants se posent des problèmes qui tiennent à la déflation mais aussi des problèmes humains liés à leur réinsertion.

Monsieur le ministre, renouvelant la question de la commission des affaires étrangères, je vous demande où en est l'application de la loi de 1984 sur l'affectation dans des administrations publiques de l'Etat des anciens coopérants ayant vocation à titularisation ? Nous proposons que les coopérants, souvent des techniciens, ingénieurs, architectes, agents de l'Etat, puissent être affectés à leur retour dans des collectivités locales. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Celle-ci devient urgente pour ceux qui, rentrant en France maintenant, se trouvent dans des conditions très difficiles.

Deuxièmement, ne pourrait-on pas renforcer l'offre de stages de formation professionnelle aux expatriés de retour en France ? Cette remarque figure également dans mon rapport. Environ 3 000 personnes sont concernées. Le coût de la mesure qui pourrait s'étaler sur plusieurs années, a été évalué à 50 millions de francs.

Troisièmement, nous n'en sommes plus, certes, à une coopération de substitution. Néanmoins, certains Africains ont l'impression d'être abandonnés, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur. La coopération universitaire bénéficiera-t-elle de VSNA supplémentaires, comme le ministre de la défense s'y était engagé ? Je rappelle que nous avons émis le vœu, dans cette assemblée, que 2,5 p. 100 d'une classe d'âge effectue son service militaire, entre autres, dans des pays d'Afrique.

Ma quatrième question a trait à la rémunération des agents de l'Etat. Nombre de bons techniciens ne veulent plus partir en Afrique faute de mesures incitatives. Ne faudrait-il pas en prévoir, sous forme par exemple de primes de technicité ?

Enfin, ma dernière question concerne à la fois le ministre de la coopération et le ministre du budget. Ce ne serait que justice de prévoir des dispositions fiscales pour la résidence principale qu'un expatrié conserve en France.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, je commencerai par la fin en vous informant que le décret est en cours de signature et qu'il contient des mesures incitatives.

En ce qui concerne les VSN, nous devons en discuter avec le ministère de la défense. Les réponses que nous obtenons de nos partenaires à ce sujet sont au coup par coup. Nous essayons de gérer cela au mieux. Je n'ai pas d'autre réponse à vous fournir dans l'immédiat.

Quant aux stages, leur nombre augmentera en 1993.

Pour ce qui concerne la loi Le Pors, elle a été votée, il faut l'appliquer. La solidarité interministérielle doit s'exercer. Il y a eu un triste incident... En tout cas, j'ai relancé auprès du ministère du budget de l'époque l'affaire des « Le Porsiens ». Le Premier ministre s'est engagé à faire un tour d'horizon des possibilités d'affectation dans les ministères techniques. L'affectation de ces personnels paraît plus facile dans certains ministères comme celui de l'éducation nationale. D'autres ministères éprouvent plus de difficultés. Il s'agit donc de donner une priorité d'affectation dans les ministères techniques.

Nous avons eu plusieurs réunions à Matignon à ce sujet, dont une relativement récente. Soyez sûr que, pour ma part, je fais tout ce que je peux pour faire respecter la loi mais j'avoue être toujours gêné devant cette situation, je vous le dis en toute franchise.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis le coup d'Etat qui a destitué le président Aristide, la situation politique, économique et sociale à Haïti ne cesse de se dégrader : assassinats, détentions arbitraires, tortures et persécutions sont le lot quotidien d'une population qui, en outre, doit faire face à des conditions de vie extrêmement précaires qui appellent une action humanitaire consistante et très ferme.

La coopération ne pouvant engendrer mieux-être et progrès économique et social que si elle lie deux pays où la démocratie est la règle commune, pouvez-vous, monsieur le

ministre, d'une part, me dire, quelle est aujourd'hui l'action du Gouvernement de la France pour la restauration de la démocratie à Haïti, et, d'autre part, me faire savoir aussi précisément que possible quelles sont les actions que vous menez ou entendez mener pour venir en aide aux populations dans le besoin, sur cette île qui eut le malheur, semble-t-il, d'avoir été la terre qui porta la première République noire des Antilles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, en ce qui concerne Haïti nous participons à tous les niveaux - en France et en Europe - à toutes les concertations qui visent à permettre le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous déplorons les violations répétées des Droits de l'homme depuis les événements que vous savez.

Notre coopération publique avec Haïti est complètement suspendue, à la seule exception d'un projet de repeuplement porcin car il s'agit là de besoins élémentaires ; on m'a même expliqué que c'était un peu la tirelire des Haïtiens.

Nous accroîtrons notre aide humanitaire par le biais des ONG ou de communautés locales. En 1992, notre aide alimentaire a consisté en la fourniture de 5 000 tonnes de maïs. Le reste de notre aide humanitaire s'est manifesté par les petits projets de développement - adduction d'eau, accès aux médicaments essentiels et prévention du sida, notamment.

Nous accroîtrons, je le répète, cet effort en faveur de l'aide humanitaire en 1993, tout en continuant très activement d'aider à la résolution de la crise.

L'évolution toute récente d'un grand pays offrira peut-être de nouvelles possibilités, si j'en crois les propos qu'avait tenus sur ce sujet celui qui va en devenir le président.

En tout cas, toutes les concertations sont et seront menées. Il ne se passe de quinzaine sans que, au ministère, nous discussions avec des représentants haïtiens.

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères : II. - Coopération et développement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 22 017 537 francs ;

« Titre IV : moins 212 463 544 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 15 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 7 500 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 821 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 514 800 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

M. Théo Vial-Massat. Le groupe communiste s'abstiendra dans le vote.

M. le président. Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 89

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle son amendement n° 35 tendant à insérer un article additionnel après l'article 89.

M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Pierre Victoria, rapporteur spécial, ont présenté un amendement, n° 35, ainsi libellé :

« Après l'article 89, insérer l'article suivant :

« Le cinquième alinéa (2°) du paragraphe I de l'article 107 de la loi de finances pour 1983 (n° 82-1126 du 29 décembre 1982) est ainsi rédigé :

« 2° A l'aide publique au développement en complétant le tableau ci-dessous. »

Ce tableau est annexé au projet de budget de la coopération et du développement.

DÉCOMPOSITION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

	ANNÉE précédente	ANNÉE en cours Estimations	ANNÉE suivante Prévisions
Ministère de l'économie, des finances et du budget :			
- aide multilatérale			
- prêts du Trésor + dons associés.....			
- consolidations de dettes.....			
- annulations de dettes.....			
- dons projet et dons à l'ajustement structurel.....			
- garanties + bonifications.....			
Ministère de la coopération et du développement :			
- coopération technique			
- fonds d'aide et de coopération			
- concours budgétaires.....			
- dons projets et dons ajustement.....			
- transport de l'aide alimentaire			
- autres dons			
Ministère des affaires étrangères :			
- aide multilatérale			
- DGRCSST			
Caisse centrale de coopération économique :			
- prêts du premier guichet.....			
- prêts d'ajustement structurel....			
- souscription en capital.....			
Autres ministères :			
- écolage			
- recherche.....			
- aide alimentaire.....			
- divers.....			

	ANNÉE précédente	ANNÉE en cours Estimations	ANNÉE suivante Prévisions
Coûts administratifs			
Total.....			
PNB (en milliards de francs) :			
- aide en pourcentage du PNB....			

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial. Tout au long de cette discussion, nous avons autant parlé de l'aide publique au développement que des crédits du ministère de la coopération et du développement.

L'objet de cet amendement, voté par la commission des finances, est de demander que soit annexé au projet de budget un tableau relatif à l'aide publique au développement. Actuellement, ce document n'existe pas dans le « bleu » mais seulement dans le « jaune », qui paraît au mois de mars suivant le débat budgétaire. De plus, il est présenté de façon extrêmement statique alors que nous proposons une vision plus dynamique, avec l'inscription des crédits de l'année précédente, des estimations de l'année en cours, et des prévisions de l'année suivante, l'année n + 1.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Monsieur le député, votre proposition risque de se heurter à des difficultés techniques de calendrier. En effet, les derniers arbitrages sur l'aide publique au développement sont rendus en septembre, ce qui n'est pas bon pour l'information parlementaire, puisque les bleus sont déjà imprimés.

En accord avec M. Sapin, je vous propose que l'annexe jaune, récapitulant les crédits consacrés à la coopération avec les pays en développement, comporte désormais le tableau souhaité et qu'il soit distribué avant le débat parlementaire.

Cette proposition paraît acceptable. Cela dit, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

La solution que je propose permettrait d'être en harmonie avec le ministère des finances mais je n'ai pas d'objection fondamentale à l'adoption de votre amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Victoria, rapporteur spécial. Le « bleu » est tout de même le document officiel qui nous permet de discuter et de savoir ce dont on parle alors que le jaune est un document relativement secret.

Par ailleurs, mon amendement éviterait du travail à tout le monde puisque, au lieu du « jaune », nous aurions directement un tableau beaucoup plus clair et beaucoup plus explicatif.

Je le maintiens donc.

M. le ministre délégué à la coopération et au développement. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée sans aller plus loin.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère délégué à la coopération et au développement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière.

Annexe n° 19 (Équipement, logement et transports : transports terrestres et SNCF). - M. Claude Germon, rapporteur spécial.

Annexe n° 20 (Équipement, logement et transports : transports terrestres : routes et sécurité routière). - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome VI (Équipement, logement et transports : transports terrestres et SNCF : routes et sécurité routière), de M. Jean-Pierre Baeumler.

A vingt et une heure trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

